

VILLE DE SCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

20 décembre 2018

Adopté à la majorité (1 vote contre : M. Hachem Alaoui-Benhachem)

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE	4
II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	4
III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM	4
IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018	5
V- DOMAINE COMMUNAL	6
Secteur de la place du général de Gaulle – îlot Amiral : désaffectation et déclassement du site du château de l’Amiral sis 110 rue Houdan.....	6
VI- HABITAT	9
Rapport sur la politique de l’habitat en 2018 :	9
• Désignation du représentant de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement..	9
• Dispositions relatives à la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat (signature de la convention avec le Préfet relative à l’affectation du boni de liquidation de l’OPH en faveur du logement social à Sceaux, approbation des comptes de l’OPH dissous, affectation du boni, attribution d’une subvention à la SEM, garanties d’emprunts).....	9
VII-DÉVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITÉ	25
Plan de développement « Sceaux à vélo » : adhésion à la fédération française de Cyclotourisme et renouvellement du dispositif d’aide à l’achat de vélos à assistance électrique.	25
VIII-FAMILLE	30
Schéma petite enfance 2019-2030	30
IX- AFFAIRES CULTURELLES	38
Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de film « Musiques en courts ».....	38
X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE	38
SIPPEREC – communication du rapport d’activité 2017	38
XI- RESSOURCES HUMAINES	40
Communication du bilan social 2017.....	40
Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sportive et culturelle ...	46
Garantie de maintien de salaire :.....	47

• mandat donné au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la participation à la négociation portant sur la garantie maintien de salaire ;	47
• participation à la protection sociale des agents municipaux	47
XII- FINANCES	48
Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2019 :.....	48
• fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations,.....	48
• fongibilité des crédits.....	48
Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2019.....	51
Avances sur subventions et participations 2019 à certaines associations et établissements publics.....	57
Autorisation d’engager, liquider, mandater les dépenses d’investissement avant le vote du budget 2019.	61
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2010 à 2017.....	62
Approbation du rapport 2018 de la commission locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.	62
XIII-MOTION	64
Motion de soutien à la résolution générale de l’Association des maires de France à l’issue de son 101 ^{ème} congrès.	64
XIV-QUESTIONS DIVERSES	67
XV- COMMUNICATION DU MAIRE	67
XVI-DÉCISIONS DU MAIRE	67
XVII-QUESTIONS ORALES	67
Question orale de M. Hachem ALAOUI-BENHACHEM	67
Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN.....	68
Question orale de M ^{me} Claude DEBON.....	70
Question orale de M ^{me} Dominique DAUGERAS.....	71

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 43 sous la présidence de Philippe Laurent.

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. le maire

Un certain nombre de nos collègues vont nous rejoindre. Nous allons donc commencer la séance. Je vais demander à Pauline Schmidt, notre benjamine, de bien vouloir procéder à l'appel.

Pauline SCHMIDT

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Florence Presson
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Pauline Schmidt
- ✓ Catherine Arnould
- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras
- ✓ Christian Lancrenon

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault

- ✓ Isabelle Drancy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Philippe Tastes, excusé, a donné pouvoir à Patrice Pattée
- ✓ Bruno Philippe, excusé, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Claire Vigneron, excusée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Riotton
- ✓ Liza Magri, excusée, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi
- ✓ Xavier Tamby, en retard, arrive à 19 h 50
- ✓ Sakina Bohu, en retard, arrive à 19h50
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Pauline Schmidt
- ✓ Catherine Lequeux, excusée, a donné pouvoir à Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Thibault Hennion, en retard, arrive à 20h05
- ✓ Claire Beillard-Boudada, en retard, a donné pouvoir à Monique Pourcelot, arrive à 20h37
- ✓ Timothé Lefebvre, absent
- ✓ Sophie Ganne-Moison, excusée, a donné pouvoir à Benjamin Lanier

M. le maire

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

M. le maire

Nous entamons la séance avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018.
Avez-vous des observations sur ce procès-verbal ?

Jean-Jacques CAMPAN

Une simple observation qui n'a rien à voir avec le compte rendu. Pourriez-vous demander à l'administration, lors de la communication Internet, de classer les délibérations dans le même ordre que sur le papier ? Ce n'est pas fondamental, mais cela nous aiderait.

M. le maire

Votre demande me paraît légitime. C'est noté.

Nous passons au vote sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

V- DOMAINE COMMUNAL

Secteur de la place du général de Gaulle – îlot Amiral : désaffectation et déclassement du site du château de l'Amiral sis 110 rue Houdan.

Patrice PATTÉE

Lors de sa séance du 29 mars 2018, le conseil municipal a décidé du principe du déclassement du site du château de l'Amiral pour permettre au groupement Nacarat/Pitch de déposer les autorisations administratives nécessaires à la création de l'école des arts culinaires, et en particulier le dépôt du permis de construire.

Il se trouve que nous avons perturbé l'ordre des choses en ouvrant le château de l'Amiral au public cet été. La cour du château était en effet accessible au public qui a ainsi pu profiter de l'animation organisée par La Belle Friche. Ce lieu étant redevenu public le temps de cette animation, nous vous proposons de ce soir de constater à nouveau la désaffectation du site du château de l'Amiral, situé 110 rue Houdan, constitué des parcelles D n° 110, 119 et 120 et de décider de son déclassement.

Il s'agit d'une délibération très formelle, mais néanmoins nécessaire.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Une question pour M. le maire à propos du lotissement du château de l'Amiral.

Pour obtenir la modification du cahier des charges du lotissement de l'Amiral, vous avez utilisé l'article 442-11 du code de l'urbanisme qui vous permet de décider du changement du cahier des charges, après enquête du commissaire-enquêteur, mais sans consultation formelle des colotis.

Or il existe un autre article du code de l'urbanisme permettant de modifier le cahier des charges du lotissement : l'article L442-10. Celui-ci demande une consultation formelle des colotis et un vote de ceux-ci à une majorité qualifiée. Depuis l'acquisition du château de l'Amiral en 2017, la Ville est devenue colotie du lotissement. Pourquoi n'avez-vous pas utilisé l'article 442-10 qui aurait permis une vraie concertation avec les colotis et un vote de ces derniers ?

Je vous remercie.

Jean-Jacques CAMPAN

Je me placerai sur un autre plan. Il est précisé que la majorité a décidé du principe du déclassement lors de la séance du conseil municipal du 29 mars 2018. Je note également que vous faites référence dans cette délibération au PLU de Sceaux approuvé le 12 février 2018.

Comme vous le savez, par jugement du 22 juin 2018, ce PLU a été annulé. Il a certes été révisé le 27 juin 2018, mais appuyé sur celui du 12 février 2018. Je me demande comment l'on peut faire référence à un PLU qui a été annulé par voie de justice.

Deuxième question : j'ai un peu de mal à comprendre ce système de classement et déclassement. Certes, le site a été ouvert au public, mais il le sera également dans le futur. Pourquoi faut-il le déclasser ?

M. le maire

Je répondrai d'abord à M. Alaoui-Benhachem. Vous avez rappelé la délibération du conseil municipal en vertu de la procédure n° 1. L'assemblée générale des colotis, qui s'est tenue le 10 décembre dernier, s'est prononcée dans le même sens. *Le cahier des charges du lotissement a été déposé par le président de l'association qui l'a adressé aux hypothèques, il a effectué toutes les démarches.* Cela revient à peu près à la même chose. Il y avait le choix entre deux procédures. Nous avons choisi la première procédure et pour que chacun soit informé et associé au projet au niveau du lotissement, les choses ont été faites deux fois plutôt qu'une.

Je pense qu'il y a peu de doute sur la volonté de la majorité qualifiée d'accepter avec un certain enthousiasme cette opération.

S'agissant du PLU, nous ne disons pas qu'il s'agit du PLU en vigueur, mais de celui qui a été approuvé le 12 février 2015. Nous ne disons pas qu'il n'a pas été annulé.

Patrice PATTÉE

Nous nous sommes retrouvés à un moment avec deux PLU, puisque l'annulation a été annulée.

M. le maire

De nombreuses décisions ont été prises sur la base du PLU du 12 février 2015.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous n'allons pas entamer un débat juridique ce soir. Les juges en décideront.

M. le maire

Vous avez posé la question du déclassement. Nous devons déclasser le site, car nous avons ouvert le bâtiment et sa propriété au public pendant les quelques mois qu'a duré l'animation. Le site était par conséquent considéré comme étant un lieu public.

Il sera ensuite privé, mais ouvert sous certaines conditions au public et sous la responsabilité du propriétaire des lieux. Si nous ne prenons pas cette délibération, nous nous exposons à un certain nombre de difficultés juridiques sur le statut de cet espace.

Jean-Jacques CAMPAN

J'ai une question complémentaire. Je constate dans la délibération qu'une division parcellaire est prévue. La parcelle 87 est divisée entre 119 et 120.

M. le maire

Effectivement, il s'agit de la division parcellaire résultant du fait que la parcelle 120 sera à terme dans le domaine public.

Jean-Jacques CAMPAN

Je pose donc une question allant dans le même sens que M. Alaoui-Benhachem. Les colotis du château de l'Amiral ont-ils voté cette division parcellaire ?

M. le maire

Cela n'est pas nécessaire.

Patrice PATTÉE

Nous avons eu l'occasion lors du dernier conseil municipal d'examiner le règlement des colotis qui a été aligné sur le PLU. Vous avez pu voir qu'il n'était pas question en 1923 de soumettre aux colotis une modification parcellaire, qu'il s'agisse d'une division ou d'une fusion. Il est même stipulé dans ce règlement de 1923 qu'une voie, donc une parcelle serait créée, en l'occurrence la rue Charles Péguy. On ne parle à aucun moment de cadastre dans ce règlement de copropriété.

Je souhaitais par ailleurs revenir sur la question du PLU. M. Campan a en effet jeté le trouble sur ce sujet. Et j'aimerais le dissiper. Vous avez attaqué le PLU et vous avez obtenu son annulation, mais souvenez-vous que le Conseil d'État l'a rétabli.

Jean-Jacques CAMPAN

Partiellement.

Patrice PATTÉE

Je me souviens très bien que nous avons relancé un PLU et que nous nous sommes retrouvés avec deux PLU.

M. le maire

Nous passons au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 25 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison,) 4 voix contre (Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 abstentions (Thierry Legros, Hachem Alaoui-Benhachem et Christian Lancrenon).

VI- HABITAT

Rapport sur la politique de l'habitat en 2018 :

- **Désignation du représentant de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement.**
- **Dispositions relatives à la SEM Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat (signature de la convention avec le Préfet relative à l'affectation du boni de liquidation de l'OPH en faveur du logement social à Sceaux, approbation des comptes de l'OPH dissous, affectation du boni, attribution d'une subvention à la SEM, garanties d'emprunts).**

M. le maire

Je vous rappelle que ce rapport est facultatif et que très peu de communes le font. C'est également le cas du rapport sur le bilan social. Mais étant donné que nous sommes transparents, nous disons tout.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

J'ai plaisir à le faire.

Conformément aux orientations du PADD, la politique du logement et de l'habitat conduite par la Ville consiste à maintenir la dynamique de population et à offrir une qualité de vie dans la totalité des quartiers, avec une véritable mixité sociale et générationnelle.

Pour cela, la Ville travaille à une offre de logements diversifiée. Cet engagement s'inscrit dans un contexte nouveau qui est celui de la nouvelle gouvernance territoriale en pleine mutation et sous la vigilance de Vallée Sud Grand-Paris, instance dans laquelle la Ville prend part de manière intensive aux travaux pour veiller à préserver ses intérêts et le cadre de vie des habitants.

En ce qui concerne la population, nous observons une légère diminution de celle-ci (19 355 en 2015). Le nombre de ménages a également légèrement diminué à 8 548 en 2015. Il en est de même pour la taille des ménages (2,15 en 2015), même si elle demeure néanmoins à un niveau élevé.

La part de la population âgée de 14 à 29 ans a légèrement augmenté, ainsi que celle des personnes âgées.

En termes de production de logements, nous essayons de mener une politique maîtrisée et diversifiée. Nous nous adaptons au plan local d'urbanisme dont les dispositions ont dû nécessairement être conformes à celles du schéma directeur de la région Île-de-France qui prévoit la réalisation de 70 000 logements par an sur le territoire.

S'agissant de Sceaux, le parc de logements existants est constitué de 8 546 logements avec 20 % de maisons individuelles et 80 % de logements collectifs. Nous avons une offre de logements conventionnés assez importante, puisque nous comptons au 15 décembre 2018 1 956 logements conventionnés, soit 22,88 % des logements. Nous n'atteignons toutefois pas encore le taux de 25 % imposé par la loi.

Les programmes de construction de logements conventionnés s'inscrivent dans une logique de construction de quartiers durables autour des secteurs identifiés dans le PLU, afin d'aménager durablement des opportunités foncières et reconstruire la ville sur elle-même.

L'engagement de la ville en matière de production de logements aidés continue et se traduit cette année par le versement de subventions octroyées aux bailleurs présents sur le territoire.

S'agissant des perspectives, je vais énumérer les nombreux projets en cours.

Le plus important est l'opération de reconstruction des Mésanges conduite et engagée en collaboration avec le bailleur France Habitation, propriétaire de la résidence. Ce programme devrait durer jusqu'en 2023.

Il s'agit d'une opération de 260 logements sociaux et 58 logements en accession à la propriété. Nous sommes en train de finaliser la première phase. 61 logements sont d'ores et déjà construits et seront livrés au printemps 2019. La deuxième phase consiste en la création de 90 nouveaux logements pour reloger les locataires restants. La troisième phase permettra enfin de construire 120 nouveaux logements conventionnés.

Nous travaillons avec France Habitation et les habitants sur un protocole de relogement dont l'objectif est de mettre en place une véritable ingénierie sociale en faveur des locataires et d'assurer

la meilleure coordination entre les différents acteurs investis dans ce programme, afin de répondre au mieux aux besoins des locataires.

Cette mise en œuvre a été permise par une équipe spécialisée de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Chaque ménage est accompagné et écouté, afin de lui fournir le logement correspondant à ses besoins.

Je vous rappelle que nous avons accordé une garantie d'emprunt pour ce programme, ce qui donne à la Ville un droit de réservation de 12 logements ; 8 PLUS et 4 PLAI.

La deuxième opération concerne l'avenue de Berry. Il s'agit d'une opération en VEFA avec le bailleur France Habitation qui prévoit la construction de 14 logements conventionnés pour 2020.

La troisième opération concerne le quartier Albert 1er. Le programme comprend deux lots opérationnels. Un premier lot comprenant la crèche et la réalisation de 114 logements étudiants sous la maîtrise d'œuvre de Sceaux–Bourg-la-Reine Habitat. La livraison est prévue pour mi 2019.

Le deuxième lot est constitué de 60 logements familiaux et 23 logements sociaux.

La quatrième opération concerne l'avenue Jules Guesde. Nous avons déjà 25 logements locatifs qui sont la propriété de LOGIS-TRANSPORTS. Une rénovation partielle est prévue sur ces 25 logements et 4 nouveaux logements seront réalisés.

La cinquième opération concerne les logements thérapeutiques de la rue Houdan, propriété de l'association Initiatives. Il est prévu la création avenue Jules Guesde de 15 logements locatifs sociaux de petite taille en remplacement de ces logements thérapeutiques. Le programme est porté par Hauts-de-Seine Habitat et la livraison est prévue au printemps 2019.

Je vous rappelle que la ville de Sceaux compte 10 000 étudiants sur son territoire et que nous avons programmé la création de 300 logements pour étudiants. La première opération qui sera livrée début 2019 se situe aux Quatre Chemins, avenue Jules Guesde, où 50 logements conventionnés seront livrés sur un terrain qui reste propriété de la Ville.

L'opération Albert 1er compte 117 logements conventionnés en PLS pour les étudiants. Ils sont en cours de construction. Sur ces 117 logements, la Ville aura un droit de réservation de 30 %, soit 35 logements, la livraison étant prévue pour l'automne 2019.

D'autres projets sont également en cours à destination des jeunes actifs. Nous étudions notamment l'aménagement d'une résidence pour jeunes actifs sur l'îlot Voltaire.

La note de présentation vous détaille la composition des autorisations accordées pour ces différents types de logements au cours des 6 dernières années.

Je poursuis avec la modification des conditions d'attribution des logements. Dans le prolongement de la loi Égalité et Citoyenneté qui a pour objectif de favoriser la mixité dans les quartiers et

l'égalité d'accès au logement, les politiques d'attribution des bailleurs sociaux sont désormais orientées vers une échelle intercommunale.

Cette loi accorde une place plus importante au public DALO et renforce l'accès au logement des ménages dits prioritaires.

S'agissant des actions en direction des publics prioritaires, il convient de distinguer deux types de publics. Le premier est le public DALO. La loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable a instauré un droit garanti par l'État à toute personne n'étant pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement, ou de s'y maintenir, par l'instauration d'une obligation de résultat des pouvoirs publics, et en particulier des communes.

Les ménages reconnus comme DALO sont considérés comme étant prioritaires et chacun des réservataires (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, Action logement) a l'obligation de consacrer 25 % des attributions annuelles sur son contingent, ce qui est énorme.

Depuis mai 2017, la loi a supprimé la possibilité de déléguer le contingent préfectoral au maire. Nous travaillons en collaboration avec la DRIHL et nous essayons de présenter les meilleurs dossiers possibles en fonction des besoins et des offres que nous avons. Je dois dire que la collaboration s'est assez bien établie.

Sur ces critères, nous avons désigné 18 ménages, tous résidents à Sceaux. 9 ont été relogés sur le contingent de l'État et les autres sur le contingent des bailleurs sociaux.

La deuxième catégorie est une catégorie pour laquelle la Ville a une action en termes de définition des publics prioritaires et défavorisés. C'est en effet la Ville qui est en charge d'adresser la demande à la DRIHL.

Les objectifs de ces relogements prioritaires dans le respect de la loi Égalité et Citoyenneté étendent les obligations de tous les réservataires de logement social en matière d'attribution et la Ville doit consacrer 25 % de ses attributions annuelles aux ménages DALO et aux ménages prioritaires.

Le contingent préfectoral doit quant à lui être mobilisé à 100 % pour ces mêmes publics. Dans ce cadre, 13 relogements ont été faits à Sceaux en 2018.

La loi Égalité et Citoyenneté instaure l'obligation sur le territoire de chaque EPT de consacrer au moins 25 % des attributions annuelles hors des QPV aux demandeurs ayant les revenus les plus modestes (moins de 9 126 € par an).

Nous commençons par ailleurs à travailler sur l'instauration de la Conférence intercommunale sur le logement. Cette conférence est coprésidée par le Préfet et le président de Vallée Sud Grand-Paris. Elle doit démarrer début 2019 et définira les orientations relatives aux attributions de logement.

Les orientations seront formalisées dans un document : une convention intercommunale d'attribution (CIA), valable 3 ans, qui, en amont des commissions d'attribution de logement, fixe les orientations.

Dans le cadre de cette CIA, il sera procédé à une étude très fine d'occupation actuelle du parc sur l'ensemble du territoire.

Le conseil territorial de l'EPT a délibéré pour déterminer la composition de la conférence intercommunale du logement. Suite à cette délibération, il convient que le conseil municipal désigne son représentant au sein de cette instance.

S'agissant du nombre d'attributions de logement en 2018 et de l'activité du service habitat, je vous indique que la Ville entretient des relations étroites avec son office de l'habitat. En ce qui concerne Hauts-de-Seine Habitat, autre bailleur très important, un partenariat a été mis en place, notamment au travers de la démarche de gestion urbaine de proximité mise en œuvre pour le quartier des Blagis. Nous avons des relations renforcées avec ce bailleur dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie et nous travaillons de concert, notamment sur les thèmes des attributions, de l'accompagnement social, du service aux locataires, du développement du territoire.

Des réunions de concertation se tiennent mensuellement pour préparer les commissions d'attribution mensuelles. Cette année encore, plus de 6 000 ménages demandent un logement à Sceaux, dont 1 069 comme premier souhait. Parmi ces derniers, 527 demandeurs résident déjà à Sceaux.

Parmi les demandeurs, 1 150 se sont fait connaître auprès du service Habitat, un nombre en très forte augmentation par rapport en 2017 (+20 %), ce qui est le résultat d'un service rendu aux usagers très efficace.

Les candidats au logement social sont reçus à leur demande, afin d'évoquer leur situation. En 2018, 114 personnes ont été reçues par le service Habitat, et 66 par moi-même.

Nous passons maintenant à la liquidation de l'office public de l'habitat de Sceaux avec l'attribution du boni de liquidation.

La loi NOTRe a prévu que les offices publics communaux de l'habitat, tels que Sceaux Habitat, soient placés sous la tutelle des établissements publics territoriaux de la métropole au plus tard le 31 décembre 2017.

Dans ce contexte, afin de garantir une proximité avec les locataires ainsi qu'une qualité des prestations, l'activité de Sceaux Habitat a été transférée à la SEMA Sceaux, SEM de logement social de la ville de Sceaux. Ce transfert s'est accompagné d'un rapprochement avec l'office HLM de Bourg-la-Reine.

Par délibération du 3 novembre 2016, le conseil municipal a adopté les statuts de la SEMA Sceaux pour prendre en compte le transfert du patrimoine et les activités des offices de l'habitat de Sceaux Sceaux, le 20 décembre 2018

et de Bourg-la-Reine, afin de créer les conditions d'une offre de logement maîtrisée, gérée en proximité avec les acteurs locaux et les locataires.

Depuis le 31 décembre 2016, la SEM a acquis le patrimoine des deux offices, dispose de 1 641 logements et se nomme désormais Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Depuis la fin de l'année 2017, l'office de Sceaux n'est plus actif ; son activité a été transférée dans son intégralité à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Le conseil d'administration de l'office a délibéré le 23 février 2017 sur l'attribution de l'excédent de liquidation à la ville de Sceaux. Le conseil municipal de la ville a délibéré le 11 mai 2017 sur la dissolution de l'office public de Sceaux. Il a décrété le 20 décembre 2017 la dissolution de l'office et un liquidateur a été désigné par arrêté ministériel le 26 mars 2018.

Le liquidateur vient de rendre ses comptes de liquidation et demande, afin de pouvoir procéder à la clôture des opérations de liquidation de l'office, à ce que le conseil municipal de la ville de Sceaux se prononce sur :

- ✓ l'approbation des comptes de liquidation
- ✓ la dévolution du boni de liquidation.

Le boni de liquidation s'élève à 22 472 109,61 € et se décompose de la manière suivante :

- ✓ Une action SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat de 121,96 €
- ✓ Une créance de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat de 20 502 187,19 €
- ✓ Des disponibilités de 1 969 800,46 €

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes de liquidation et accepter ce principe de dévolution du boni de liquidation de l'office public de l'habitat de Sceaux au bénéfice de la Ville.

La Ville ne pourra conserver ce boni de liquidation. Il est donc décidé que celui-ci sera exclusivement affecté au développement du logement social sur le territoire après pris en compte de l'extinction de la dette.

Le boni sera transféré à la SEM :

- ✓ d'une part, dans le cadre d'une augmentation de capital dans la limite du plafond d'actionnariat public de 85 %
- ✓ et d'autre part, pour le solde fera l'objet d'une subvention d'investissement au profit de la SEM.

L'augmentation de capital ne pourra être précisée que :

- ✓ lorsque les conditions financières auront été déterminées sur la base des comptes 2018,
- ✓ et qu'après la réalisation d'une augmentation de capital des sociétés de HLM France Habitation/Domaxis.

Dans l'attente, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 15 000 000 € à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Une convention doit intervenir entre l'État, la SEM et la Ville, afin de préciser l'affectation du boni.

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer ces dispositions et d'autoriser le premier adjoint à signer la convention à intervenir.

S'agissant du réaménagement des emprunts, suite à la création de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat et dans le cadre des échanges avec la Caisse des Dépôts, des prêts transmis à la SEM par l'OPH de Sceaux ont été renégociés. Ce réaménagement des prêts accordés à la SEM nécessite pour la Ville de réitérer sa garantie conformément aux nouvelles conditions financières.

Il est donc proposé au conseil municipal de confirmer cette nouvelle garantie et d'autoriser le maire à signer les conventions correspondantes.

M. le maire

Merci, M^{me} Holuigue-Lerouge, pour ce panorama de l'actualité du logement, et notamment du logement social, sur la ville.

Comme vous le voyez, nous devons prendre plusieurs délibérations. Une délibération pour prendre acte de la communication du rapport, une délibération pour désigner le représentant de la ville au sein de la CIL du territoire, en sachant qu'il faut également désigner un suppléant. Des délibérations concernant la liquidation de l'office public de l'habitat, l'attribution du boni de liquidation à la SEM ainsi que l'attribution d'une subvention dont le montant est pour l'instant provisoire.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ?

Dominique DAUGERAS

J'ai plusieurs questions.

Ma première question concerne les Mésanges, dont le premier bâtiment est en cours d'achèvement. Il a poussé très rapidement et il est apparemment beaucoup plus beau que l'ancien. Je voulais savoir si les loyers allaient augmenter. Vous aviez dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation de loyer. J'avais rencontré quelques habitants des Mésanges qui craignaient une éventuelle augmentation. Je me demande s'il est possible de l'éviter, d'autant que ce nouveau bâtiment de 6 étages comprendra un ascenseur, ce qui n'était pas le cas dans le précédent bâtiment. Or un ascenseur représente toujours des coûts supplémentaires.

Ma deuxième question concerne le point 1.2.6 sur le remplacement de bâtiments vétustes situés au 202 rue Houdan par des logements thérapeutiques rue Jules Guesde. Je voulais savoir ce qu'étaient des logements thérapeutiques.

Ma troisième question concerne le point 1.3 sur les 150 logements étudiants supplémentaires qui seront livrés mi 2019. Je voulais savoir si l'architecture serait la même que celle du bâtiment situé boulevard Desgranges. J'avais été invitée à l'inauguration et j'avais trouvé que ces grandes baies vitrées donnant sur la rue n'étaient pas très agréables pour les habitants dans la mesure où les gens n'étaient pas chez eux et pouvaient être vus de l'extérieur. Je me souviens par ailleurs d'une dame habitant en face qui se plaignait de voir « le fourbi » des étudiants.

Enfin, s'agissant du point 1.3.3 sur le nombre de logements total, pourriez-vous nous expliquer ce que vous entendez par la formulation suivante : « *pour l'ensemble de ces types de logements* ».

J'ai calculé, pour ma part, qu'il y a eu 1 230 logements supplémentaires entre 2012 et 2018. Si j'enlève les logements des Mésanges qui viennent en remplacement de logements déjà existants, c'est un total de 1 160 logements supplémentaires. Or, on nous avait annoncé un total de 700 logements supplémentaires. Ce chiffre est par conséquent largement dépassé.

Thierry LEGROS

On s'évertue à construire des logements étudiants. Est-ce que vous pourriez nous indiquer le taux d'occupation de ces logements et nous dire qui les occupe ? Est-ce qu'il s'agit véritablement d'étudiants faisant leurs études à Sceaux ? C'est quelque chose dont je doute fortement.

Je trouve par ailleurs dommage de ne pas nous donner davantage de précisions sur la politique de la Ville en matière de construction de logements intermédiaires, qui font pourtant cruellement défaut à Sceaux.

Claude DEBON

S'agissant du logement étudiant, une résidence étudiante est en cours de construction avenue Georges Clemenceau avec la création de 11 logements. Or, le rapport n'évoque pas ce programme. Je me demandais ce qu'il en était par rapport à cette résidence qui est en cours de construction.

S'agissant des logements libres, j'estime qu'il n'est pas évident à la lecture du rapport de savoir ce qu'est un logement libre. Je souhaitais avoir des éléments plus précis sur ce que l'on appelle des logements libres par rapport au nombre de logements autorisés, afin d'essayer de comprendre la raison de certains écarts.

Jean-Jacques CAMPAN

Une question de forme, tout d'abord, sur l'évolution de la population. Je pense que vous avez pris la population municipale et non la population totale. La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

Si je reprends les chiffres de l'INSEE qui figurent également au budget, il n'y a pas la baisse que vous mentionnez. Ce n'est pas grand-chose. Les chiffres sont à peu près équivalents. Mais il

faudrait décider une fois pour toutes de la mesure que l'on prend. Est-ce que l'on parle de la population municipale ou de la population totale ? Si je prends comme référence, la population totale, le chiffre s'élève en 2014 à 20 393 et à 20 315 en 2015. Ce n'est pas fondamental, mais j'aimerais que l'on précise une fois pour toutes de quelle population on parle. Vous évoquez une légère diminution de la population. Ce n'est pas vrai si l'on se réfère à la population totale.

M^{me} Dauger me faisait remarquer qu'une opération de 46 logements est prévue dans l'ancien bâtiment du Département situé en bas de l'avenue Jules Guesde. Ce programme n'est pas évoqué dans ce rapport. Je sais qu'une partie de cet ensemble est situé sur Fontenay-aux-Roses, mais cela mérite tout de même que l'on en parle, d'autant qu'il semblerait que les locaux du rez-de-chaussée soient dédiés à des activités artisanales. Nous en avons parlé à une certaine époque et nous avons dit que nous approuvions cette démarche. Nous avons même dit que nous aurions préféré que ce soit uniquement des activités plutôt que des logements, ce qui aurait permis d'apporter davantage de taxe professionnelle. Cela vaudrait peut-être la peine de compléter ce tableau pour que l'on sache exactement de quoi il retourne.

Dernière remarque, je demandais, lors de la dernière réunion, si l'on ne pouvait pas utiliser le boni de liquidation d'un montant de 22 M€ pour diminuer la dette. Vous m'aviez répondu que cela n'était pas possible et vous le précisez à nouveau dans ce rapport. J'aimerais toutefois savoir si la subvention de 15 M€ est comprise dans le boni de liquidation ou s'il s'agit de 15 M€ supplémentaires.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

S'agissant de l'augmentation des loyers des Mésanges, il a été décidé que le reste à charge au mètre carré serait exactement le même pour les habitants, mais il est vrai que les appartements sont un peu plus grands. Je peux vous assurer que chaque cas est pris en compte de façon spécifique et que nous réglons les barèmes selon les ressources des foyers.

S'agissant de la répartition des logements étudiants, les occupants sont très majoritairement des étudiants de la fac de droit et de l'EPF. Mais il y a aussi quelques étudiants venant des alentours.

S'agissant de la référence utilisée pour déterminer la population, je prends les chiffres de l'INSEE. Nous n'avons visiblement pas la même façon de les traiter. Je n'ai pas de réponse à vous apporter dans l'immédiat. Il faudra que j'examine les chiffres plus attentivement.

S'agissant des logements libres, ce sont des logements mis en chantier par des promoteurs ou des propriétaires individuels. Le nombre de logements autorisés représente la totalité des constructions autorisées. Les logements libres sont mis en chantier par des promoteurs ou des particuliers. Les autres logements sont des logements sociaux mis en chantier par des bailleurs et par la Ville.

Dominique DAUGERAS

Et sur l'architecture de la future résidence étudiante avenue Jules Guesde ?

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

La résidence est déjà construite.

M. le maire

Je voudrais compléter la réponse de Roselyne Holuigue-Lerouge sur les loyers des Mésanges.

Il faut être clair. Le loyer au mètre carré ne change pas. Mais un 3 pièces construit aujourd'hui est plus grand qu'un 3 pièces construit il y a 40 ans. Un 2 pièces aujourd'hui est aussi grand qu'un 3 pièces il y a 40 ans. Quelqu'un passant d'un 3 pièces de 50 m² à un 3 pièces de 60 m² paiera forcément plus cher. En revanche, un certain nombre de familles passeront d'un 3 pièces à un 2 pièces faisant la même surface que leur 3 pièces précédent.

Il n'est par ailleurs pas impossible que les charges locatives soient un peu plus élevées dans les nouveaux bâtiments que dans les anciens. Il y a non seulement l'ascenseur, mais il y a aussi des espaces verts plus importants et plus qualitatifs.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Il y a également un parking souterrain.

M. le maire

Et les espaces verts sont beaucoup plus importants qu'auparavant.

S'agissant des logements thérapeutiques, le bâtiment situé au 202 rue Houdan appartient à l'association Initiative en charge de la gestion d'appartements thérapeutiques destinés à des personnes sortant d'établissements de soins, souvent psychiatriques et ayant besoin d'un accompagnement. La plupart d'entre elles ont un travail et sont suivies par un professionnel de l'association. Nous avons facilité la négociation avec Hauts-de-Seine Habitat pour que soient réservés 15 appartements thérapeutiques dans l'immeuble abritant la résidence étudiante. Ces logements sont considérés comme étant des logements sociaux, avec une entrée spécifique et sont destinés à remplacer les appartements du 202 rue Houdan. Mais les délais sont très longs pour obtenir les accords de la DRIHL ainsi que le conventionnement.

S'agissant des résidences étudiantes, elles sont déjà en construction. L'une est située avenue Jules Guesde et l'autre rue Houdan. Ce sont les deux résidences actuellement en cours de construction et qui devraient être livrées à la fin de l'année.

S'agissant du nombre de logements construits, nous parlons de l'ensemble de la ville de Sceaux. Les 700 logements dont vous parlez sont ceux du programme des Quatre Chemins. On reste sur ce Sceaux, le 20 décembre 2018

nombre de 700 logements qui comprend les futurs logements qui viendront remplacer les appartements thérapeutiques du 202 rue Houdan.

S'agissant du taux d'occupation de la résidence étudiante, ce dernier est de 100 %. Cette résidence qui appartient à la SEM est gérée par Fac Habitat. La SEM est propriétaire des bâtiments qu'elle a construits et elle loue en contrepartie d'une redevance annuelle et globale l'ensemble des logements à l'association Fac Habitat. Cette association reçoit les demandes des étudiants, instruit les dossiers, encaisse les loyers et gère cette résidence. La SEM n'intervient pas dans sa gestion quotidienne. Nous participons néanmoins au comité de suivi aux côtés de la SEM et de Fac Habitat. Les dossiers de logement passent par la ville, mais proviennent des services spécialisés des établissements étudiants (faculté, IUT, EPF et Lakanal pour les classes préparatoires). Le taux d'occupation est de 100 %. Lorsqu'un étudiant part en cours d'année, il est remplacé par un autre étudiant. À ma connaissance, pratiquement 100 % des occupants sont des étudiants de Sceaux, à l'exception peut-être de quelques étudiants qui quittent un établissement en cours d'année, mais qui demeurent dans le logement. Nous avons décidé de contracter avec Fac Habitat, l'association garantissant ce partenariat étroit, ce qui n'était pas le cas avec le CROUS qui affecte les étudiants en fonction de certains critères tels que l'octroi de bourses par exemple. Nous ne procédons pas ainsi, mais il s'agit néanmoins de logements conventionnés.

Pour ce qui concerne la résidence située avenue Clemenceau, il s'agit effectivement d'une résidence étudiante, mais elle n'est pas conventionnée. Elle a cette appellation, parce que les logements font moins de 30 m², ce qui évite de créer des places de stationnement. C'est une résidence dans laquelle nous n'intervenons pas.

S'agissant du logement libre, j'apporterai quelques précisions à ce qu'a dit Roselyne. Il existe deux catégories de logements. D'une part, les logements conventionnés pour lesquels le bailleur s'engage à ne pas dépasser un certain niveau de loyer fixé par les textes et dont les occupants ne dépassent pas un certain niveau de revenu. Il existe des logements conventionnés appartenant à des bailleurs privés, même si cela est plutôt rare. Et des bailleurs sociaux peuvent avoir des logements libres. À titre d'exemple, Sceaux Bourg-la-Reine Habitat possède des logements conventionnés et des logements libres. L'office avait en effet construit des logements intermédiaires qui sont ensuite sortis du contingent des logements conventionnés et sont désormais considérés comme des logements libres. L'opération située avenue de Berry compte ainsi 14 logements conventionnés sur la quarantaine de logements construits. Dans certaines circonstances, le PLU impose un pourcentage de 30 % de logements conventionnés dans des opérations dépassant un certain niveau pour créer une forme de mixité. Dans ce cas, le promoteur construit et vend des logements à un bailleur social en état futur d'achèvement. Ainsi, les logements de la rue de Berry ont été vendus à France Habitation. C'est ce que nous avons également fait rue des Clos Saint-Marcel. La SEM a acheté six logements en état futur d'achèvement qui sont des logements conventionnés.

S'agissant des logements construits à la place de l'ancien bâtiment de la DDE, ils sont compris dans le tableau, mais n'ont pas encore été autorisés. Le nombre de logements autorisés fait référence au nombre de logements pour lesquels un permis de construire a été délivré, ce qui ne signifie pas que les logements seront effectivement réalisés. Le nombre de logements agréés ou conventionnés comprend les logements pour lesquels une convention a été signée avec l'État. Vous avez ensuite le nombre de logements livrés correspondant aux logements achevés et prêts à être habités.

Vous comprenez bien que ce nombre recouvre des choses bien différentes. Entre ces différentes catégories, il peut s'écouler plusieurs années de délai. Le tableau figurant dans le rapport présente le nombre de logements autorisés ayant fait l'objet de permis de construire.

S'agissant enfin de la subvention à la SEM, je vous confirme, M. Campan, que vous avez bien compris. L'ensemble du boni est réaffecté à la SEM. Une partie servira à souscrire une augmentation du capital social de la SEM, le solde étant constitué par une subvention.

Pour des raisons comptables, nous ne disposons pas encore du montant précis de l'augmentation de capital. Nous savons qu'il se situe autour de 6 M€, mais nous ne disposons pas encore du montant précis, les opérations de liquidation de l'office de Bourg-la-Reine n'étant pas encore terminées.

Comme vous le savez, un accord a été passé stipulant que la ville de Sceaux détiendra un peu plus de 50 % du capital, la ville de Bourg-la-Reine un peu plus de 34 % et les acteurs privés 15 %, conformément aux exigences de la loi sur les SEM.

La Caisse des Dépôts, considérée comme un acteur privé, détiendra pour sa part 5 % du capital et nous faisons également entrer au capital France Habitation/Domaxis. France Habitation et Domaxis ont en effet fusionné pour constituer une entreprise de logement social qui s'appellera Séqens. Cet acteur rentrera à hauteur de 10 % au capital de la SEM. C'est un très gros partenaire qui travaille uniquement sur la région Île-de-France, ce qui nous permet d'adosser la SEM à un actionnaire de référence. Séqens versera un peu plus d'un million d'euros pour rentrer au capital.

En contrepartie de cette participation, nous avons engagé un partenariat étroit avec France Habitation qui fonctionne très bien, puisque nous travaillons avec eux sur l'opération des Mésanges. Je vous rappelle d'ailleurs qu'il existe une convention tripartite entre France Habitation, l'Amicale des locataires des Mésanges et la Ville pour organiser cette opération de transfert vers les nouveaux logements. C'est une opération assez exemplaire, les habitants ne changeant pas de quartier. La plupart des opérations de rénovation nécessitent de faire déménager les occupants quitte à les faire à nouveau déménager une fois l'opération terminée. C'est ce qui s'est passé par exemple à Bagneux. Le fait d'être devenu propriétaire du foncier le long de l'avenue nous permet de faire cette opération à tiroirs.

Étant donné que nous ne connaissons pas le montant exact de l'augmentation de capital, nous vous proposons de délibérer sur un montant provisoire de 15 M€. Dès lors que nous aurons le montant définitif de l'augmentation de capital, nous prendrons une délibération pour souscrire à l'augmentation du capital et affecter le solde en nouvelle subvention à la SEM.

Nous devons le faire, parce que la SEM a besoin d'avoir des comptes qui soient plus conformes à la réalité. La SEM a aujourd'hui une dette très importante vis-à-vis de l'office. Les comptes apparaissent comme étant extrêmement dégradés alors même que cette dette est purement comptable. Pour rétablir une situation plus conforme à la réalité économique, il est important de délibérer avant le 31 décembre. Ce ne sera pas idéal, puisque Bourg-la-Reine ne pourra pas le faire, la liquidation n'étant pas achevée, mais c'est toujours mieux de le faire. J'admets que cela est compliqué.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Thierry LEGROS

Juste une intervention sur les loyers et les charges pour les locataires des Mésanges. Je suis quand même très étonné que les charges soient revues à la hausse. Je crois me souvenir qu'il s'agit de bâtiments BBC. Ils sont mieux isolés, ce qui devrait permettre des économies d'énergie. Les locataires devraient donc s'y retrouver bon an mal an.

M. le maire

Sans doute. Je n'en sais rien. Ce n'est pas nous qui gérons ces bâtiments. Il est vrai qu'il y aura une baisse des charges sur les fluides, mais l'ascenseur n'existait pas auparavant et les espaces verts seront à terme beaucoup plus qualitatifs et nécessiteront peut-être des interventions plus importantes qu'auparavant.

Thierry LEGROS

Il faudra être vigilant. Il y aura moins de frais de maintenance et des économies d'énergie. Il faut donc veiller à ce que les loyers charges comprises ne s'envolent pas.

M. le maire

La vigilance sera le fait de l'Amicale des locataires.

Thierry LEGROS

La Ville a tout de même son mot à dire, puisqu'elle a largement subventionné cette opération.

M. le maire

La Ville a un mot à dire sur tout. On est dans une économie très administrée, quasi soviétique.

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

S'agissant des charges, il y a aussi un gros confort qui est apporté par le parking souterrain. Cela entraîne obligatoirement des charges à partager.

Les appartements sont par ailleurs beaucoup plus grands.

Thierry LEGROS

Mais c'est du social. Les loyers ne doivent pas être tirés vers le haut.

M. le maire

On peut voir le verre au trois quarts plein ou au trois quarts vide. Pour notre part, nous voyons le verre totalement plein, car nous sommes des gens optimistes et positifs.

Nous allons passer au vote sur ces différentes délibérations. Il y a d'abord la prise acte du rapport.

Claude DEBON

Juste une dernière question. Est-ce que certains locataires ne souhaitent pas ce transfert dans ces nouveaux logements et préfèrent partir ? Est-ce qu'ils jouent le jeu ?

M. le maire

Oui, plusieurs sont partis. Mais ne transformez pas quelque chose de positif en une espèce d'enfer. On ne leur demande pas de « jouer le jeu ». Ce sont des adultes. Si cela se passait mal, il y aurait eu beaucoup de bruit. Ils ont été tenus au courant depuis le début par des réunions régulières, y compris de la part de France Habitation. Et la mission d'opération urbaine spécialisée dans ce type de situation est par ailleurs intervenue.

Ils ont eu le choix. Quelques-uns ont déposé une demande de logement social ailleurs. D'autres ont été relogés dans le parc de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. D'autres enfin ont fait le choix de partir en province. Mais personne n'a été poussé à partir. Dans le cas contraire, croyez-moi, nous en aurions entendu parler. On ne leur demande pas de « jouer le jeu ». Ils font ce qu'ils veulent. Ils sont parfaitement au courant de la situation. Ils sont parfaitement au courant de la disparation de leur logement actuel. Ils ont le choix. Nous n'avons expulsé personne et personne n'a manifesté l'intention de s'enchaîner dans son logement. La grande majorité des habitants a signé pour un déménagement. Des habitants ont même fait savoir qu'ils étaient très heureux de cette opération. Ils en ont fait part dans différentes gazettes sans que nous n'intervenions en aucune manière.

Nous passons au vote.

La première délibération porte sur la prise acte de la communication sur la mise en œuvre de la politique de l'habitat en 2018.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La deuxième délibération porte sur la désignation de représentants de la Ville au sein de la conférence intercommunale du logement de Vallée Sud-Grand-Paris.

J'ai reçu la candidature de M^{me} Roselyne Holuigue-Lerouge en tant que membre titulaire et de M. Francis Brunelle en tant que membre suppléant.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Xavier Tamby, Thierry Legros, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

La troisième délibération porte sur :

- ✓ l'approbation du compte rendu du liquidateur et des comptes financiers 2017 et des comptes de liquidation de l'OPH de Sceaux,
- ✓ le quitus donné au liquidateur de sa gestion,
- ✓ l'acceptation, après approbation des comptes 2017 et de liquidation de l'OPH, de la dévolution du boni de liquidation de l'office public de l'habitat de Sceaux à la ville de Sceaux ;
- ✓ l'approbation de la convention d'utilisation du boni et des modalités du transfert à l'OPH et l'autorisation donnée au premier adjoint au maire à la signer ;
- ✓ la décision, dans l'attente des modalités de répartition de transfert du boni de l'OPH à la SEM et notamment la répartition entre subvention et augmentation de capital, de l'attribution d'une subvention de 15 000 000 € à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, dont 1 969 800,46 € par reversement du solde de trésorerie de l'OPH et pour le solde 13 030 199,54 € par imputation sur la créance sur la SEM, reçue de l'OPH et qui sera diminuée d'autant.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes tout à fait partisans de cette opération qui nous semble astucieuse, mais nous nous abstiendrons sur la partie boni de liquidation, parce que nous ne comprenons pas très bien ce que vous avez expliqué. On aurait très bien pu attendre avant de voter. Même s'il y a comptablement un déséquilibre, il existe des contrats qui permettent de dire que cet actif reviendra. Je ne vois pas

pourquoi nous sommes obligés de voter maintenant. Nous nous abstiendrons sur cette délibération, mais nous ne sommes pas contre.

M. le maire

C'est tout ou rien. Si nous avons indiqué le montant précis, vous l'auriez votée. J'ai donc du mal à comprendre votre motivation.

Comme vous le savez, la SEM est engagée dans certaines opérations et doit emprunter. Comment cela se passe-t-il ? Et c'est vrai pour les entreprises, comme pour les particuliers. Lorsque la banque instruit la demande d'emprunt, les comptes sont examinés par un comité d'engagement qui rend un avis positif ou négatif. Je crains qu'à l'examen des comptes de la SEM, personne ne cherche à comprendre les raisons de ce déséquilibre et qu'un avis négatif soit rendu à une demande d'emprunt. Tout s'est bien passé cette année, car nous avons pu expliquer les raisons de ce déséquilibre. Mais je suis prudent et je préfère que les comptes 2018 de la SEM soient plus présentables.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est donc juste une question de présentation finalement.

M. le maire

Oui, pour les raisons que je vous donne.

Nous passons au vote sur cette troisième délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 28 voix pour (Philippe Laurent ne prend pas part au vote), Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 abstentions (Thierry Legros, Xavier Tamby et Christian Lancrenon).

M. le maire

La quatrième délibération porte sur l'attribution de la garantie d'emprunt de la Ville à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sceaux, le 20 décembre 2018

VII- DÉVELOPPEMENT DURABLE – MOBILITÉ

Plan de développement « Sceaux à vélo » : adhésion à la fédération française de Cyclotourisme et renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Patrice PATTÉE

Nous savons que le sujet vous passionne, nous avons donc regroupé deux délibérations en une.

La première délibération concerne la fédération française de Cyclotourisme. La ville de Sceaux a reçu le label « Territoire vélo » en raison de sa politique en faveur de la promotion du vélo, de son positionnement dans le domaine du tourisme et de la présence sur son territoire du club de cyclotourisme. Ces trois composantes ont poussé la commission technique qui a procédé à un audit de la ville à nous attribuer ce label.

Ce label s'inscrit dans une politique de collaboration avec la fédération française de Cyclotourisme. Il est donc proposé au conseil municipal d'adhérer à cette fédération étant précisé que la cotisation annuelle est calculée au prorata du nombre d'habitants, soit 966,75 € pour la Ville.

En contrepartie de cette adhésion, la FFCT s'engage à communiquer et assurer la promotion nationale du label et à promouvoir les collectivités labellisées sur ses différents événements, à participer conjointement à l'animation des événements mis en place et à fournir un kit de communication à la ville sur ce label et la FFCT.

Il s'agit d'une opération qui permettra de rendre visible et de promouvoir la ville de Sceaux dans les domaines du tourisme et du vélo.

La deuxième délibération concerne le renouvellement du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Le 31 mars 2011, la ville de Sceaux avait décidé d'apporter une aide, un encouragement à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, ces vélos étant assez peu connus à l'époque. Nous souhaitons par ailleurs permettre aux habitants des parties les plus basses de la ville de venir dans le centre-ville à vélo malgré les dénivelés importants. Pour aider ces Scéens à venir dans le centre et à profiter pleinement de la ville, nous avons donc décidé de proposer une aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Vous vous êtes prononcés d'année en année sur la reconduction de cette mesure, puisqu'il était convenu de procéder à un bilan à la fin de chaque année pour évaluer le retour des personnes ayant bénéficié de cette subvention.

L'État est venu chahuter ce dispositif en février 2017 en décidant la mise en place d'une aide nationale non cumulable avec les aides locales et nous avons donc pris la décision de suspendre cette subvention communale. Cette mesure de l'État a été modifiée un an après son instauration.

Elle a en effet été réduite et conditionnée à l'attribution d'une aide communale. Nous nous sommes adaptés à cette décision de l'État et nous avons décidé de proposer à compter du 1^{er} février 2018 une subvention communale d'un montant plus faible, mais cumulable avec l'aide de l'État.

C'est ce dispositif que nous proposons ce soir de renouveler, l'aide de l'État étant elle-même reconduite selon les mêmes dispositions.

En 7 ans d'existence de ce dispositif, la ville de Sceaux a délivré 234 subventions :

- ✓ 36 en 2011-2012
- ✓ 19 en 2012-2013
- ✓ 26 en 2013-2014
- ✓ 30 en 2014-2015
- ✓ 31 en 2015-2016
- ✓ 65 en 2016-2017
- ✓ 27 en 2018

pour un montant de 44 077,14 €.

La note de présentation expose la répartition de ces subventions.

Nous vous proposons donc de prolonger ce dispositif à compter du 1^{er} février 2019.

M. le maire

Merci M. Pattée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

S'agissant de la première délibération, nous nous interrogeons sur l'intérêt d'adhérer à cette fédération. Ce n'est pas une question de prix, mais la ville ayant obtenu ce label pour trois ans, nous ne comprenons pas ce que nous apportera cette adhésion. C'est encore du travail supplémentaire pour l'administration, même si ce n'est pas grand-chose. Je ne comprends vraiment pas l'intérêt de cette adhésion. Je comprends que l'on puisse soutenir le club localement, mais est-ce que la Ville doit rentrer dans cette collaboration avec la FFCT ? C'est au club de le faire et non pas à la Ville.

Benjamin LANIER

S'agissant de l'adhésion à la FFCT, je voulais savoir si cela permettra de donner une plus grande visibilité à la ville.

S'agissant du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique, je redirai comme tous les ans que le montant de la subvention octroyée par la Ville, indépendamment de la subvention de Sceaux, le 20 décembre 2018

l'État, est toujours un peu trop bas, même si vous me répondez que le prix des vélos a baissé. Cette subvention est en effet un symbole de l'engagement de la Ville.

Claude DEBON

Je souhaitais également intervenir sur cette deuxième délibération. Nous avons voté contre ce dispositif depuis le début, car nous considérons qu'il aurait dû être conditionné à un certain nombre de critères. Nous n'avons jamais obtenu satisfaction et il nous paraissait un peu aberrant d'octroyer ces subventions sans condition. Nous pensions également qu'il fallait à un moment y mettre un terme. Or, le dispositif a été prolongé d'année en année, avec une interruption en 2017, l'aide de l'État n'étant pas cumulable avec l'aide communale.

Mon interrogation porte sur ce qui se passe aujourd'hui. Vous évoquez dans la note de présentation que le dispositif de l'État concerne les ménages les plus modestes. Quel est le niveau de revenu retenu ?

Par rapport au complément accordé par la Ville, est-ce qu'il est octroyé également à cette même catégorie de ménages ? Le montant de l'aide communale reste-t-il fixé à 100 €, y compris pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'aide de l'État ?

Dominique DAUGERAS

Je voudrais savoir pourquoi subventionner les vélos électriques. Est-ce pour le cyclotourisme ? Est-ce qu'il y a une utilité derrière cela ? Pourquoi ne pas subventionner aussi les trottinettes électriques, voire les autres moyens de transport récemment apparus ? Il n'y a pas de raison de davantage subventionner les vélos électriques que d'autres moyens de transport. J'ai vu des gens qui remontaient la Coulée verte et qui semblaient aller assez loin sur des trottinettes.

Patrice PATTÉE

Je répondrai d'abord à M^{me} Debon. Le critère est le critère zéro. Vous savez que lorsque vous vous déplacez à vélo, votre consommation carbone est à zéro.

Nous avons décidé de ménager le travail des services, de ne pas demander de justificatifs et de ne pas rentrer dans ces calculs décidés par l'État pour évaluer l'éligibilité des demandeurs de cette subvention. Nous avons fait le choix d'un dispositif simple pour souligner la politique de la ville en faveur de ces mobilités propres et douces. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas assujéti l'attribution de la subvention à une quelconque condition.

En réponse à M^{me} Daugeras, je dirai que si nous avons décidé d'un tel dispositif, c'est parce qu'un vélo à assistance électrique coûte beaucoup plus cher qu'une trottinette. Je n'entrerai pas dans des discussions philosophiques, mais alors que nous savons gérer les vélos, les trottinettes posent beaucoup plus de problèmes dans l'espace public.

En revanche, nous pourrions nous interroger sur l'intérêt de subventionner les vélos cargos. Certaines collectivités l'ont déjà fait et nous devons peut-être y réfléchir l'année prochaine. Ces vélos coûtent plusieurs milliers d'euros. Si nous voulons promouvoir la transformation des modes de mobilité, nous devrions nous intéresser à un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo cargo. Nous nous limitons aujourd'hui aux VAE, mais nous pourrions y réfléchir dans les années à venir.

Pour répondre à M. Lanier, je reconnais que le montant de la subvention est trop faible, mais c'est déjà bien. En tout cas, l'attribution de cette subvention reste un élément déclenchant pour les Scéens qui en bénéficient.

Pour répondre à la question de M. Campan, il ne s'agit pas d'aider le club de cyclotourisme de Sceaux, mais de promouvoir la ville dans le domaine du tourisme. Grâce à cette opération, un groupe de cyclotouristes résidera à l'hôtel Ibis Style pour profiter de Sceaux, la ville devenant une ville de cyclotourisme. On peut considérer que la ville de Sceaux est quasiment le point de départ de la Véloscénie. Formellement, c'est la place de Notre-Dame de Paris, mais nous avons accueilli en 2016 une centaine de Belges, partis depuis Sceaux jusqu'au Mont-Saint-Michel dans le cadre de la Véloscénie. Et vous devez savoir qu'un cyclotouriste consomme davantage qu'un touriste en voiture. Il suffit de regarder ce qui se passe dans le cadre de La Loire à vélo. Le cyclotourisme contribue au développement de l'économie locale. Les gens ne dépensent pas d'argent en essence ou dans leur voiture, mais ils consomment de l'hôtellerie et de la restauration. Ils réinjectent de la richesse sur le territoire.

M. le maire

J'ajouterai un petit point à ce que tu dis sur le fait que l'on ne subventionne pas les trottinettes. Le vélo, même électrique, c'est quand même du sport. Il faut quand même pédaler un peu. Cela reste donc un exercice physique, ce qui n'est pas le cas de la trottinette. Dans un objectif de santé publique, nous marquons notre préoccupation d'encourager les gens à pratiquer une activité physique. Nous pensons que cela est positif pour l'ensemble de la société, ainsi que pour les dépenses publiques.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous ne nions pas l'intérêt de la pratique sportive. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles nous votons régulièrement contre ce dispositif. Nous avons en effet demandé à plusieurs reprises que soit introduit un critère d'âge. Je ne vois pas pourquoi l'on subventionnerait un jeune de 20 ou 25 ans qui peut pédaler, même dans les montées. Pour ma part, je le fais. Je ne vois pas pourquoi les jeunes ne le feraient pas.

Par ailleurs, je viens d'entendre une remarque qui me laisse pantois. On parle apparemment de véhicules propres, mais l'énergie électrique vient bien de quelque part. Pourquoi parler de vélo zéro carbone ? C'est tout juste si vous ne dites pas zéro énergie. On ne peut pas laisser dire que

ces engins sont propres. Aucun véhicule électrique n'est propre. La pollution n'est pas sur place, mais elle est reportée plus loin.

Patrice PATTÉE

Vous avez tout à fait la liberté et le loisir de prendre un abonnement « Énergie verte » chez votre fournisseur d'énergie. Cela coûte un peu plus cher, mais c'est de l'énergie éolienne ou solaire.

Jean-Jacques CAMPAN

85 % de l'énergie provient de l'énergie nucléaire.

M. le maire

Le vélo à assistance électrique ne libère pas de gaz à effet de serre en tout cas.

Nous passons au vote sur la première délibération qui concerne l'adhésion à la fédération française de Cyclotourisme.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 voix contre (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Nous passons au vote sur la deuxième délibération qui concerne la reconduction du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique du 1^{er} février 2019 au 1^{er} février 2020.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould), 6 voix contre (Thierry Legros, Xavier Tamby, Christian Lancrenon, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 abstentions (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem).

VIII- FAMILLE

Schéma petite enfance 2019-2030

M. le maire

Il s'agit de la présentation d'un rapport plutôt que d'une délibération. Cela n'engage pas juridiquement la Ville. Nous avons souhaité présenter les perspectives en matière d'accueil de la petite enfance à Sceaux dans les 10 ans à venir. Il est en effet important de se pencher sur des éléments de prospective en matière de grandes politiques municipales.

La parole est à M^{me} Brault.

Chantal BRAULT

Merci M. le maire.

Il est important aussi de confirmer le schéma existant. La politique petite enfance est une composante importante de la politique familiale conduite à Sceaux depuis de très nombreuses années. Nous en avons beaucoup parlé au sein de cette instance.

La politique petite enfance est assez exemplaire et s'inscrit dans une politique globale à destination des familles. Ce schéma évoque plus particulièrement la petite enfance, mais notre action municipale valorise particulièrement la politique familiale avec ce que cela implique en termes d'engagement et de coût, tout cela dans une volonté affirmée depuis longtemps.

Les structures d'accueil de petite enfance constituent un élément de l'attractivité de la ville. Elles permettent aux familles de s'installer à Sceaux, aux femmes d'avoir une vie professionnelle et répondent à des demandes en matière de politiques sociales et à des attentes très précises de la CAF, notre principal financeur. Tout cela est intégré dans un schéma global petite enfance ainsi que dans les fiches action de notre contrat enfance jeunesse. Mais c'est aussi une politique d'accompagnement de la famille et d'aide à la parentalité qui est prise en compte par la CAF dans un certain nombre de dispositifs qu'elle nous demande d'adopter en fonction de la nature des familles accueillies.

Les orientations décrites dans ce schéma portent sur la qualité de l'accueil, la qualité du personnel embauché qui est, à Sceaux, en nombre supérieur aux normes imposées, la poursuite des travaux d'entretien de nos quatre équipements, tout en gardant une attention vigilante sur le secteur associatif qui accueille quelques enfants scéens. Et il y a surtout cette idée d'excellence et de veille permanente sur les projets pédagogiques, sur les chartes au sein des structures d'accueil et tout ce qui fait la particularité et la singularité de Sceaux dans ce domaine.

Notre responsabilité est engagée. Et nous souhaitons maintenir cette politique petite enfance dans notre politique familiale, maintenir notre taux d'accueil, notre réponse aux familles tout en prenant

en compte les évolutions sociétales, environnementales et réglementaires. Il nous faut par ailleurs prendre en compte l'évolution des métiers de la petite enfance, suivre l'évolution du cursus de formation. Il nous faut enfin prendre en compte les exigences de la CAF, afin d'obtenir les financements qui permettent en grande partie le fonctionnement de ces équipements.

Vous avez bien compris qu'aujourd'hui se construisent deux crèches rue Albert 1^{er}. La ville compte à ce jour 240 places, chaque place étant optimisée en fonction des demandes. Les contrats passés avec les familles nous permettent sur une même place d'accueillir plusieurs enfants, ce qui correspond à la commande de la CAF qui ne compte pas le nombre d'enfants accueillis, mais le taux d'occupation des équipements.

Comme l'a démontré le rapport sur l'habitat, nous prévoyons l'arrivée sur Sceaux de nouvelles familles qui vont accroître le nombre d'enfants susceptibles d'être gardés. Le schéma vous détaille le nombre de familles nouvelles ainsi que le nombre d'enfants de trois ans attendus. Mais il nous faut dans un premier temps pouvoir maintenir le nombre d'enfants actuellement accueillis. La crèche Albert 1^{er} intégrera une partie des enfants aujourd'hui gardés sur la crèche de l'avenue de la Gare. Sur le quartier des Quatre-Chemins et de Robinson, il se peut que de nouvelles familles arrivent. Nous savons que nous n'aurons aucun souci pour intégrer ces enfants dans les écoles de Sceaux qui ont accueilli par le passé beaucoup plus d'enfants qu'elles n'en accueillent aujourd'hui, mais il se peut que la demande pour la petite enfance soit plus grande. Nous aviserons alors les opportunités possibles. Des dispositifs légers peuvent ainsi être implantés assez facilement dans des quartiers qui manquent de lieux d'accueil, comme des micro-crèches. Il peut y avoir par ailleurs l'implantation de crèches d'entreprises, à l'image des Petites Canailles rue Houdan, ces crèches n'accueillent pas uniquement des enfants scéens. Nous avons d'ailleurs pu observer que l'implantation de telles crèches pose parfois question, une crèche privée ne répondant pas toujours aux mêmes obligations et normes que les crèches municipales et nous constatons aujourd'hui des problèmes d'implantation de cet équipement avec la propriété située au-dessus.

C'est la raison pour laquelle les principes d'excellence, de normes précises, mais aussi de la cohérence avec l'évolution des familles, du territoire et des quartiers sont aussi importants.

Tout cela nous permet d'envisager le remplacement de la crèche de la rue du Lycée par la crèche Albert 1^{er}, la reconstruction de la crèche de la Gare que nous maintenons en état de fonctionnement pour le moment, mais dont les signes de vieillissement risquent de nous poser des difficultés. Nous avons fait quelques réparations qui nous permettent de rester dans les normes et d'offrir un accueil satisfaisant. Mais nous avons observé que la requalification de la crèche de la Gare coûterait aussi cher que d'en construire une autre.

C'est aujourd'hui la crèche des Blagis que nous entretenons. Elle ne se construirait déjà plus de cette manière, puisqu'elle est sur deux niveaux, ce qui représente des coûts d'énergie et une charge lourde pour le personnel. La crèche fonctionne toutefois très bien. La terrasse a été refaite récemment. Ce sont des équipements extrêmement opérationnels et qualitatifs.

La crèche Charaire a bénéficié de l'installation du RAM RAP et a également été rénovée.

Nous prévoyons l'ouverture de la crèche Albert 1^{er} en 2020 qui accueillera la moitié des enfants de la Gare, celle-ci demeurant un lieu d'accueil pour ce quartier. Il ne faut pas laisser entendre que cette crèche sera supprimée. Chaque fois qu'une place est supprimée quelque part, elle est requalifiée dans un autre équipement.

Toujours en lien avec l'aide à la parentalité, nous pourrions imaginer dans l'un de ces équipements d'avoir un lieu d'accueil parents enfants. Nous avons également une démarche écolo-crèche en cours de labellisation et que nous continuerons à déployer. Nous portons une attention particulière à nos équipes en organisant des temps de formation, en proposant l'aide d'une psychologue qui organise régulièrement des journées de formation. Nous avons enfin l'idée de faciliter l'accueil des parents s'agissant des inscriptions, des réservations, etc. Tout cela fait partie de nos obligations techniques et administratives visant à faciliter les démarches des parents.

M. le maire

Merci, M^{me} Brault, pour ce rapport intéressant qui nous présente des perspectives claires pour l'avenir.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Dominique DAUGERAS

Je voulais savoir ce qu'était le déploiement de l'espace citoyen ?

J'ai par ailleurs entendu dire concernant le multi-accueil de la gare que les enfants seraient accueillis rue Albert 1^{er} parce que l'on allait construire à un immeuble à cet endroit.

M. le maire

Excusez-moi M^{me} Daugeras, mais nous avons dit à trois reprises que la crèche n'était pas fermée. C'est de la mauvaise foi !

Dominique DAUGERAS

Troisième question. Il me semble qu'il manque à Sceaux quelque chose qui existe à Châtenay : un service de baby-sitting. La Ville de Châtenay organise un système d'accueil et de formation pour les baby-sitters. Les parents peuvent s'inscrire et s'acquitter d'une cotisation pour pouvoir trouver des baby-sitters plus facilement. J'ai trouvé ce dispositif astucieux. C'est donc une suggestion que je fais.

Benjamin LANIER

Merci, M^{me} Brault, pour cette présentation complète comme à l'habitude.

Une question concernant Albert 1^{er}. Il est évoqué dans la note de présentation une offre d'accueil redéployée dès 2020, mais le texte ne précise pas vraiment de date prévue pour l'ouverture de la crèche Albert 1^{er}. Il n'y a rien non plus sur le chevauchement entre la fermeture du multi-accueil rue du Lycée et l'ouverture de celui rue Albert 1^{er}. Est-ce que l'on pourrait avoir des précisions sur le sujet ?

S'agissant du multi-accueil de l'avenue de la Gare, vous avez fortement insisté sur le respect des normes, ce qui est à saluer, mais également sur la vétusté de cet équipement. Quelles sont les prévisions plus concrètes sur ce quartier ? Vous l'avez dit, les projets sont connus. Quelles sont les anticipations de l'équipe municipale par rapport à ce besoin réel et connu et à la vétusté de cet équipement ? Quel est le calendrier précis ?

Le rapport mentionne également le quartier du Petit Chambord. Il est vrai qu'il n'y a rien de concret sur ce quartier qui compte pourtant un certain nombre de familles. Elles sont peut-être moins nombreuses que dans d'autres quartiers de la ville, mais pourrait-on envisager la mise en place d'un équipement, peut-être en utilisant une partie des locaux de l'école ?

Dernière question qui rejoint celle de M^{me} Daugeras sur une autre dimension : l'accueil de nuit. Le personnel hospitalier ou des personnes travaillant la nuit peuvent avoir besoin d'une crèche de nuit. Est-ce quelque chose qui pourrait être envisagé sur l'un des équipements de la ville ?

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Merci pour cette présentation très claire et ce schéma qui nous donne beaucoup d'informations.

J'ai deux questions. La première concerne la page deux du schéma Petite Enfance. Il est évoqué l'arrivée de 1 500 nouvelles familles à Sceaux, ce qui est très bien. Il est précisé que la ville pourrait compter 700 enfants de moins de 3 ans d'ici 10 ans, au lieu de 616 actuellement. Je voudrais savoir comment a été faite cette estimation.

La deuxième question concerne le taux d'encadrement qui est aujourd'hui excellent à Sceaux. Qu'avez-vous prévu en termes de recrutement pour prendre en compte cette augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans ?

Chantal BRAULT

Je répondrai d'abord à M^{me} Daugeras. L'espace citoyen est un terme administratif. Cela correspond aux modalités permettant aux parents d'accéder de façon pratique aux demandes, inscriptions, réservations de place, portail famille, etc.

M. le maire

C'est expliqué en page 8.

Chantal BRAULT

C'est juste une facilitation pour les familles pour accéder à toutes les données administratives.

Pour ce qui concerne le baby-sitting, il se trouve que le RAM RAP, dont nous célébrons l'efficacité de son fonctionnement, a vocation à mettre les familles en contact. Certaines familles viennent dans cet établissement pour s'entendre avec d'autres familles et organiser la garde de leur enfant. Elles pourraient très bien mettre en contact les familles avec de jeunes baby-sitters. Ce lieu a aussi cette vocation. La personne qui gère cet établissement peut très bien recueillir la candidature des jeunes désireux de faire du baby-sitting et la transmettre aux familles accueillies dans cet équipement, puisqu'il s'agit d'un relais d'assistantes maternelles, mais également d'assistantes parentales.

Pour ce qui concerne le quartier de la Gare, il est précisé dans ce schéma que la crèche de l'avenue de la Gare sera préservée en l'état, c'est-à-dire avec le nombre de places suffisant pour répondre aux besoins actuels. Elle ne sera pas détruite, laissant ainsi en errance les enfants qui pourraient y être accueillis. Dans un premier temps, une partie des enfants de la crèche de l'avenue de la Gare sera intégrée à la crèche Albert 1^{er}, qui portera sans doute un autre nom lorsqu'elle ouvrira en janvier 2020. Nous prendrons bien évidemment le soin d'anticiper les choses et de prévenir les familles concernées. Personne ne sera privé de place en crèche. Il est prévu de reconstruire la crèche de la Gare, mais je n'ai pas de date précise à vous donner pour le moment. Je peux néanmoins vous assurer qu'il n'y aura aucune fermeture avant qu'un lieu d'accueil soit prêt. Nous verrons le calendrier plus tard. Mais dans un premier temps, la Ville fera ce qu'il faut pour que la crèche de l'avenue de la Gare, dans un effectif mesuré, continue à fonctionner et à être un lieu d'accueil idéal.

Vous avez posé la question de la répartition des équipements à Sceaux. La crèche des Petites Canailles est une crèche privée. On peut très bien imaginer qu'il y ait sur le quartier Robinson des micro-crèches. Ce sont de petites structures répondant aux mêmes normes qu'un établissement d'accueil, mais fonctionnant avec une très petite équipe dans un lieu qui peut s'apparenter à un appartement. Cela permettrait par ailleurs de répondre à des demandes très spécifiques. On pourrait imaginer avoir un lieu réservé dans les opérations immobilières nouvelles du Petit Chambord. Une démarche est engagée dans ce sens.

S'agissant de l'accueil atypique, c'est une demande qui peut émaner de la CAF. La question s'est posée, mais nous n'en sommes pas là. Cela exige d'avoir des équipes différentes, plus nombreuses et formées à ce type d'accueil. Je vous rappelle que nous avons l'obligation d'atteindre un certain taux de remplissage pour obtenir les aides de la CAF. Nous avons d'ailleurs dû réduire l'amplitude horaire de deux de nos équipements pour atteindre le taux de remplissage requis. Pour l'instant, les choses fonctionnent plutôt bien, mais il est vrai que certaines familles ont quelques difficultés à être présentes à 18 h pour récupérer leur enfant. Nous ne pouvons pas offrir ce type d'accueil atypique pour le moment, mais peut-être que le jour où nous aurons les espaces et les équipes qui conviennent, nous réexaminerons la question.

Sceaux, le 20 décembre 2018

Enfin, s'agissant des effectifs, j'avoue ne pas avoir très bien compris votre question, M. Alaoui-Benhachem.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

J'ai parlé de deux choses.

Ma première question concerne l'estimation du nombre d'enfants de moins de 3 ans qui passe de 616 actuellement à 700 dans 10 ans. Comment avez-vous calculé cette estimation ?

La deuxième question porte sur les effectifs nécessaires pour faire face à cette augmentation du nombre d'enfants. La Ville s'étant engagée sur un taux d'encadrement supérieur à la moyenne nationale, qu'avez-vous prévu en termes de nouveaux recrutements pour accueillir ces nouveaux enfants ?

Chantal BRAULT

J'ai donné les réponses tout à l'heure. En fonction des familles attendues dans les années à venir, nous sommes parfaitement capables d'évaluer le nombre d'enfants à venir, et c'est la raison pour laquelle je parlais tout à l'heure de l'attention nécessaire à porter à ces nouvelles familles. Ces chiffres sont évalués en fonction des mouvements dont nous avons connaissance sur notre ville, mais il faut être capable de réagir, d'anticiper et d'essaimer des structures plus légères pour compléter l'offre existante. Si nous avons une idée du nombre de logements nouveaux avec leur dimension et la nature des familles susceptibles de les occuper, nous pouvons estimer le nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis dans nos structures.

Benjamin LANIER

L'ouverture de la crèche Albert 1^{er} est prévue le 1^{er} janvier 2020. 23 places supplémentaires seront créées par rapport à la crèche de la rue du Lycée et seront en fait réservées aux enfants du multi-accueil de l'avenue de la Gare. Ce ne sont donc pas des places supplémentaires.

Chantal BRAULT

Pour l'instant, il n'y a pas de places supplémentaires.

M. le maire

Il n'y en a pas besoin. Nous avons déjà un taux très élevé et nous sommes même parfois dans certaines sections à 100 %.

Benjamin LANIER

Et combien de temps durera ce fonctionnement ?

M. le maire

Nous verrons. Je ne suis pas sûr que l'on se soit bien fait comprendre. Nous avons pourtant essayé d'être clairs.

Nous n'allons pas ouvrir 23 places supplémentaires. Nous n'en avons pas besoin et ce n'est pas l'objectif. Nous allons remplir les deux crèches Albert 1^{er} qui sont des crèches neuves avec des locaux plus adaptés et modernes. Nous allons les remplir avec un certain nombre d'enfants de la crèche de l'avenue de la Gare. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de sectorisation des crèches à Sceaux, nous étudierons donc les dossiers au cas par cas. Cela nous laisse de la place sur la crèche de l'avenue de la Gare, au cas où nous devrions faire face à un afflux considérable de demandes.

Deux éléments sont à prendre en compte. D'une part, la crèche de la place de la Gare n'est pas viable à terme. Nous avons malheureusement d'autres bâtiments de ce type à Sceaux. Ils ont été construits dans les années cinquante ou soixante et ne sont plus viables. Une nouvelle crèche sera construite à proximité. La Ville ayant mené une politique foncière active est propriétaire soit directement, soit par le biais de l'EPIFIF d'un certain nombre de terrains situés à proximité de cette crèche. Tous les terrains situés avenue de la Gare entre la crèche actuelle et la rue des Clos-Saint-Marcel sont propriétés de la Ville, à l'exception de l'immeuble de six logements. Cela nous permet de disposer d'un ensemble foncier intéressant pour lequel il existe un plan de masse au PLU qui fixe les possibilités de construction en volume. Le moment venu, probablement dans les dix ans à venir, cela nous permettra de reconstruire une crèche neuve avant la démolition de l'ancienne crèche.

D'autre part, nous avons pour projet de réserver dans un certain nombre de programmes immobiliers, y compris dans des programmes privés, des locaux en rez-de-chaussée avec jardin pour réaliser des micro-crèches pouvant accueillir jusqu'à 15 enfants dans des secteurs ne disposant pas d'établissements d'accueil. Aux Quatre Chemins, nous envisageons ainsi la création d'une micro-crèche au 15 avenue Jules Guesde. Les 20 propriétaires de cet immeuble se sont tous mis d'accord pour vendre à un promoteur. Le permis de construire a été accordé pour la construction d'un immeuble et nous avons engagé une discussion avec le promoteur pour acheter un local en rez-de-chaussée pour l'implantation d'une micro-crèche. Rien n'est encore signé, mais des discussions sont en cours. C'est la même chose sur une opération qui va se réaliser le long de la Départementale 920.

Nous avons le souci de proposer une offre qui soit plus proche des habitants du quartier du Petit Chambord. Nous pourrions ainsi avoir à terme des places supplémentaires résultant de la reconstruction de la crèche de l'avenue de la Gare et de la création de 15 places en micro-crèches. Nous estimons que cela devrait amplement suffire à maintenir notre taux d'accueil. Si cela ne suffit pas, nous aviserons. Il vous est proposé ce soir une réflexion prospective sur la base des éléments aujourd'hui portés à notre connaissance.

Jean-Jacques CAMPAN

Vous vous souvenez que nous nous étions opposés au déplacement de la crèche de la rue du Lycée et que nous vous avons proposé d'implanter la crèche en rez-de-chaussée et de construire au-dessus. Je constate avec une certaine satisfaction qu'il est envisagé une construction mixte, avec un multi-accueil de 40 places en rez-de-chaussée d'immeuble, qui pourrait être livrée d'ici 5 à 6 ans. Le concept que nous avons essayé de promouvoir n'était donc pas si idiot.

M. le maire

Vous ne prenez pas en compte que l'on reconstruit en l'occurrence une crèche à proximité d'une crèche existante, ce qui permet de conserver des places d'accueil pendant la construction. Si nous devions reconstruire sur la crèche existante, nous perdrons les 50 places existantes pendant au moins deux ans !

Vous méconnaissez par ailleurs le fait que le terrain de la rue du Lycée ne nous appartient pas. Il n'était pas évident que le propriétaire accepte la reconstruction d'une crèche sur un terrain qu'il peut vendre, ou mieux rentabiliser en faisant autre chose. Je vous rappelle que ce terrain appartient au Département des Hauts-de-Seine qui est très riche. Pourquoi est-il si riche ? Parce qu'il ne fait pas de cadeau. Les riches ne font en général pas de cadeaux. C'est d'ailleurs à cela qu'on les reconnaît. Les pauvres font des cadeaux, mais pas les riches.

Benjamin LANIER

Cela figurera au procès-verbal.

M. le maire

Cela m'est égal.

Nous passons au vote sur la prise acte de la présentation du schéma Petite Enfance.

Benjamin LANIER

Il est écrit sur la délibération que nous approuvons le schéma.

M. le maire

Nous allons modifier, le texte de la délibération en écrivant « prendre acte ».

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES CULTURELLES

Attribution de prix dans le cadre du concours de composition de musiques de film « Musiques en courts ».

Jean-Philippe ALLARDI

Vous avez l'habitude de cette délibération. La note vous rappelle qu'il s'agit de la 15^{ème} édition de Musiques en courts et que cette manifestation est désormais largement inscrite dans le paysage scén. Ce concours est composé de trois jurys : le jury professionnel, le jury du public constitué de l'association des Amis du cinéma Trianon et le jury du public Jeunes.

La manifestation a été présidée cette année par Jean-Michel BERNARD, compositeur de musiques de film qui est venu en voisin, puisqu'il habite et travaille à Verrières-le-Buisson. Il y avait comme d'habitude deux courts-métrages au choix des candidats : *Jardin de minuit* et *La petite marchande d'allumettes*.

Les lauréats sont donc :

- ✓ Sabine ABADIE pour le prix du jury professionnel d'un montant de 1 500 €
- ✓ Pierre GOLSE pour le prix du jury public d'un montant de 750 €
- ✓ Patrick RIVIERE pour le prix du public Jeunes d'un montant de 750 €

J'ai oublié de vous dire que nous avons comme partenaire habituel la MJC qui remplit son rôle et que nous avons une subvention de la SACEM d'un montant de 4 000 €.

M. le maire

Merci M. Allardi.

Cette délibération suscite-t-elle des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SIPPEREC – communication du rapport d'activité 2017

Jean-Pierre RIOTTON

Comme chaque année, le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication, SIPPEREC, auquel la Ville de Sceaux a délégué la compétence d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau de cette distribution publique d'électricité et la compétence « réseaux urbains de télécommunication et de vidéocommunication ».

Sceaux, le 20 décembre 2018

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que les rapports annuels d'activité des établissements publics de coopération intercommunale, adressés aux maires de chaque commune membre, doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Dans ce cadre, le rapport de l'exercice 2017 sur les activités du SIPPAREC est accessible sur le site Internet www.sipparec.fr. Il pourra être fourni sur demande.

Son annexe présentant les chiffres clés relatifs à la commune est jointe à la présente note.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite de ces documents.

M. le maire

Merci M. Riotton.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Jean-Jacques CAMPAN

Nous sommes extrêmement déçus de ce rapport qui n'est pas du tout de la même qualité que celui qui a été fait sur le gaz et dans lequel figuraient des comparaisons d'une année sur l'autre.

Dans ce rapport, on nous donne assez sèchement quelques données sur le nombre de gigawatts. Je considère que c'est un rapport *a minima*. Il est dommage que nous n'ayons pas un rapport équivalent à celui qui a été produit sur le gaz.

Jean-Pierre RIOTTON

Effectivement, vous avez raison. J'ai, pour ma part, demandé au bureau du SIPPAREC, en qualité de membre, que ce rapport soit complètement renouvelé. Il est évoqué par exemple les tarifs jaune et vert qui n'existent plus sur le marché. J'ai donc demandé que ce rapport soit revu. Je pense par conséquent que le rapport 2018 comportera davantage d'éléments.

M. le maire

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- RESSOURCES HUMAINES

Communication du bilan social 2017

M. le maire

Comme vous le savez, cette communication n'a rien d'obligatoire. Elle résulte d'une volonté municipale de vous présenter ce bilan tous les deux ans. Je considère en effet que la gestion des ressources humaines, bien que relevant quasi exclusivement de l'exécutif, est un élément extrêmement important de la politique municipale. Sans les agents publics, il est en effet difficile d'organiser le service public.

Il s'agit d'une photographie au 31 décembre 2017 issue du Rapport sur l'état de la collectivité que nous devons adresser au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale pour exploitation. Ce document réglementaire est un document extrêmement rébarbatif qui comporte de nombreux graphiques sans aucun commentaire ni mise en perspective. C'est à partir de ce document que la Direction des ressources humaines établit le bilan que nous vous avons communiqué.

Ce bilan a par ailleurs été présenté au comité technique il y a quelques semaines.

Nous n'allons pas tout revoir, puisque vous avez l'habitude de ces informations.

S'agissant des effectifs, il convient de noter que la commune compte 10 % d'agents de catégorie A, 16 % d'agents de catégorie B et 74 % d'agents de catégorie C. Le nombre élevé d'agents de catégorie C est une caractéristique très forte des collectivités, et notamment des communes, ce qui d'ailleurs justifierait qu'une réflexion puisse être engagée par le gouvernement sur la prise en compte des bas revenus dans la fonction publique territoriale, comme cela est, semble-t-il, le cas pour le secteur privé. Cela dépend du gouvernement. Nous n'avons aucun levier d'action sur ce sujet. Même la prime d'activité défiscalisée et désocialisée rendue possible pour les employeurs privés ne l'est pas pour les fonctionnaires, à l'exception peut-être des policiers qui ont manifesté leur mécontentement.

Le bilan expose ensuite la répartition entre les titulaires et les contractuels, respectivement 84 % et 16 %. 32 % des contractuels remplacent des agents absents, en majorité pour congé maternité, et 68 % sont des contractuels hors remplacements.

Un graphique présente l'évolution de la répartition par statut entre 2013 et 2017 ainsi que la moyenne de l'ensemble des communes de la petite couronne en 2015. Je vous rappelle que les communes de la petite couronne comptent 150 000 agents, soit environ 8 % de la fonction publique territoriale.

La répartition hommes/femmes évolue assez peu, la commune comptant environ 30 % d'hommes et 70 % de femmes. Il est intéressant de constater que la proportion est la même s'agissant des encadrants, la part de l'encadrement féminin s'établissant à 72 % à Sceaux.

La pyramide des âges montre que le vieillissement des agents se poursuit, la part des 50-54 ans et des +de 60 ans ayant augmenté en deux ans, ce qui est également une caractéristique propre à la fonction publique territoriale. Cela veut dire que nous aurons de nombreux départs à la retraite dans les années à venir, des recrutements à envisager ainsi qu'un travail de formation et de réappropriation de la mémoire de la ville pour pallier ces départs. Il est en effet très important dans une petite ville comme la nôtre d'avoir la mémoire de l'administration, tout ne pouvant pas être écrit, ou faire l'objet d'une procédure. Il est parfois compliqué de pallier au départ d'agents qui travaillaient depuis très longtemps pour la Ville et en avaient une très bonne connaissance, parfois très pratique.

Je vous rappelle ensuite qu'à Sceaux, comme dans de nombreuses collectivités, contrairement à ce que l'on peut lire, la durée annuelle du temps de travail est de 1 607 heures, conformément à la réglementation. Elle a toujours été à ce niveau, puisque lors de la signature du protocole des 35 heures en 2001, nous avons décidé de garder cette même durée de travail. La plupart des collectivités dans lesquelles le temps de travail est inférieur à 35 heures ou 1 607 heures sont des collectivités qui étaient déjà en dessous des 35 heures. Ces collectivités ne sont pas hors-la-loi, puisqu'elles bénéficient d'une dérogation accordée par la loi. Il semblerait d'ailleurs qu'il y ait une certaine volonté de revenir sur cette possibilité dans les années à venir.

En revanche, certains agents bénéficient d'un temps partiel choisi et d'autres sont à temps non complet sur des postes ne justifiant pas d'avoir une personne à temps complet.

Le bilan présente un graphique assez intéressant sur les autorisations spéciales d'absence qui font parfois l'objet de polémiques, à mon sens, assez justifiées, puisque le régime d'autorisations spéciales d'absence qui devrait être relativement unifié dans l'ensemble de la fonction publique ne l'est pas du tout. On a en effet assisté au fil des ans à des libéralités accordées par certaines collectivités, comme la journée du maire ou une journée de congé à l'occasion de la Saint-Eloi. En tant que président du Conseil supérieur de la fonction territoriale et auteur du rapport sur le temps de travail des fonctionnaires, j'ai proposé d'unifier les autorisations spéciales d'absence, notamment pour raisons familiales. Il existe en effet des collectivités territoriales qui donnent 10 jours de congé pour mariage et d'autres seulement 5 jours. Cela peut d'ailleurs poser problème en cas de mutation. À Sceaux, les autorisations d'absence spéciales sont tout à fait raisonnables.

S'agissant des mouvements des agents, il est intéressant d'examiner les différents modes d'arrivée des agents et les principales causes de départ. On compte ainsi 35 % de remplacements par des contractuels, 22 % d'arrivées de contractuels, 20 % d'arrivées d'agents titulaires par mutation, 13 % de réintégrations après une mise en disponibilité et 9 % de recrutements directs hors concours, notamment pour certaines catégories C.

En ce qui concerne les départs, les principales causes sont liées à une fin de contrat (38 %), une mutation (17 %), une démission (13 %), une mise en disponibilité (12 %) ou un départ à la retraite (8 %).

En 2017, la collectivité a compté 40 arrivées et 35 départs, sans compter les remplaçants, et 12 mobilités internes. La différence vient du fait que cinq animateurs vacataires ou en emploi d'avenir, donc sur postes non permanents, ont été nommés fonctionnaires stagiaires. Ils sont passés de vacataires à fonctionnaires. Nous avons d'ailleurs délibéré sur ce sujet.

Un graphique expose ensuite le taux de rotation de Sceaux comparé à celui de la petite couronne. Un peu moins de 10 % des agents partent et les effectifs étant plutôt stables, il y a entre 8 et 10 % d'agents nouvellement arrivés chaque année. Nous accueillons chaque année entre 35 et 40 agents nouveaux. Cela nécessite de les recruter, puis de les accueillir, ce qui est un vrai travail.

S'agissant de l'absence au travail, nous vous présentons une statistique sur le nombre moyen de jours d'absence par motifs pour les années 2015 et 2017. On constate que le nombre moyen de jours d'absence pour longue maladie est majoritaire (15 jours sur un nombre moyen total de 39,9 jours). Ce chiffre est préoccupant. Cette absence se traduit souvent par une incapacité et la nécessité d'un reclassement, ce qui n'est jamais chose facile dans une administration qui n'est pas très importante.

Ce résultat est lié au vieillissement de la population ainsi qu'à un travail certainement insuffisant sur la prévention des risques, les gestes et postures dans les différents métiers de l'administration. Ce travail n'est pas aisé, les agents n'étant pas toujours très volontaires pour le faire, surtout lorsqu'ils sont encore jeunes et que tout va bien.

Nous avons engagé depuis une dizaine d'années un gros travail de formation permanente pour les agents qui sont le plus concernés par cette question, notamment pour le personnel affecté aux crèches et à l'animation.

Le nombre de jours pour maladie ordinaire est en revanche à peu près constant.

Le graphique suivant présente l'évolution des accidents du travail ayant occasionné un arrêt de travail. Les accidents de trajet et les accidents de service sont à peu près stables. Nous avons mis en place des processus d'analyse par des agents d'autres services d'ergonomie au travail, de gestes et postures pour faire en sorte que les postes soient progressivement adaptés. Nous avons notamment investi dans des machines plus ergonomiques aux ateliers. Nous essayons peu à peu de faire en sorte de maîtriser les maladies professionnelles et les accidents du travail.

S'agissant de la formation, vous noterez le nombre important de jours de formation dispensés : 1 800 jours pour 400 agents.

Un graphique vous présente par ailleurs l'évolution du taux de départ en formation par catégories en 2013, 2015, 2017, comparé à celui de la petite couronne. Ce taux augmente dans toutes les catégories et se situe au-dessus de la moyenne de ce qui se fait en petite couronne.

Le CNFPT demeure le partenaire privilégié de la collectivité en matière de formation. Nous organisons également de la formation en interne, notamment pour les nouveaux arrivants qui

bénéficient de deux jours de formation sur l'environnement territorial. Ces deux jours sont animés par les cadres de la collectivité. Nous le faisons depuis quelques années et c'est vraiment très utile. Cela permet par ailleurs de créer de la cohésion au sein de l'administration.

Nous faisons enfin appel à d'autres organismes pour des formations plus techniques.

S'agissant de l'action sociale, je vous rappelle qu'il n'y a pas d'obligations en la matière. Nous avons toutefois deux grandes catégories d'action sociale. Nous payons d'une part une cotisation au CNAS qui propose toute une série de prestations à destination des agents (tarifs réduits, bons de vacances, etc.). La cotisation s'élève à 105 000 € et les agents sollicitent le CNAS à hauteur de pratiquement son montant total, ce qui n'est pas le cas de toutes les collectivités. Nous versons d'autre part une subvention à l'Amicale du personnel dont les prestations sont réservées aux agents cotisant à cet organisme.

Il y a enfin la participation à la garantie maintien de salaire et à la mutuelle. Nous avons délibéré sur le sujet il y a quelques années, lorsqu'il a été décidé que l'employeur territorial pouvait participer à la prévoyance. Il s'agit en fait de garantir à un agent son salaire plein en cas de maladie. Nous avons incité les agents à cotiser à la garantie prévoyance en leur versant une participation forfaitaire. Celle-ci est très importante et couvre une bonne partie de la cotisation pour les agents de catégorie C à bas salaire. Elle est évidemment moins importante pour les salaires plus élevés. 223 agents bénéficient de cette participation Garantie maintien de salaire.

132 agents bénéficient par ailleurs de la participation à la mutuelle. Les agents choisissent leur mutuelle et nous participons à la cotisation. Le nombre d'agents bénéficiaires de la mutuelle est plus faible, les conjoints bénéficiant souvent eux-mêmes d'une mutuelle.

Tout cela représente un montant assez faible de l'ordre de 36 000 € pour l'année 2017, mais représente un avantage indéniable pour les agents, notamment en ce qui concerne la Garantie maintien de salaire.

Est-ce que vous avez des questions sur ce bilan social ?

Dominique DAUGERAS

J'ai une question sur les absences du personnel. Je constate que les fonctionnaires sont deux fois plus absents que les contractuels, ce qui est quand même un peu étonnant. Est-ce qu'il y a un jour de carence dans la fonction territoriale comme cela existe désormais dans la fonction publique ?

Claude DEBON

Je n'ai pas vraiment de questions, mais plutôt quelques demandes.

Je trouve d'abord que ce bilan social représente un gros travail. Rien que l'actualisation des données représente un travail énorme. Cela demande une grosse participation des services, d'autant plus que la communication de ce bilan n'est pas obligatoire.

Il y a beaucoup de graphiques et des courbes très intéressantes, mais cela manque un peu de commentaires. On aimerait parfois en avoir davantage. Finalement, c'est le lecteur qui doit tirer parti des informations. Or, elles sont très nombreuses et il n'est pas toujours évident de réussir à le faire.

J'avais demandé il y a deux ans que l'on puisse avoir un pourcentage de la masse salariale par rapport à l'investissement en formation ainsi que pour l'action sociale. On dispose d'un chiffre global qui est important, mais j'aimerais que l'on puisse avoir une idée plus précise de l'investissement de la Ville dans ces domaines. On mesure d'ailleurs en regardant les deux chiffres que vous donnez qu'il y a encore plus d'investissement dans le domaine de l'action sociale que dans celui de la formation.

Il nous manque enfin une conclusion revenant sur les points forts et les axes de progrès. On a quelques informations sur chacune des parties, mais il manque un regard d'ensemble. Ce serait une petite amélioration intéressante à apporter.

Thierry LEGROS

Merci de cette transparence sur ces données très intéressantes.

Un petit commentaire sur l'absence au travail. On constate une augmentation de 17 % des absences des fonctionnaires entre 2015 et 2017. Cela représente quand même 66 jours ETP, soit près de 16 % du personnel. Compte tenu de l'âge moyen des agents, cela risque à terme de peser sur nos finances.

Dominique DAUGERAS

Une réflexion qui vient à la suite du commentaire de M. Legros.

Les absences ont effectivement beaucoup augmenté entre 2015 et 2017. Est-ce l'une des raisons pour lesquelles la mairie est fermée le jeudi après-midi ?

M. le maire

C'est une drôle de question.

On constate en effet une différence entre l'absentéisme des contractuels et celui des fonctionnaires, ce qui est vrai dans toute la fonction publique. C'est également lié au fait que l'âge moyen n'est pas tout à fait le même pour les contractuels.

Vous noterez qu'il n'y avait pas d'absences pour longue maladie en 2015 chez les contractuels. On commence désormais à en voir, y compris dans cette catégorie. L'augmentation de l'absentéisme entre 2015 et 2017 est exclusivement liée à l'augmentation des longues maladies, ce qui est un peu inquiétant. Et le vieillissement n'arrangera pas les choses. C'est sans doute un problème de management, mais dont les racines sont très anciennes. Il faut donc éviter que cela perdure pour les agents qui sont encore jeunes. À mon sens, c'est un véritable problème de société qui dépasse la simple question du management dans telle ou telle collectivité.

Des politiques de prévention permettent de lutter contre cela, mais ce sont nécessairement des politiques à très long terme. Cela n'a pas été fait suffisamment dans le passé et nous en payons les conséquences.

Le calcul que vous avez fait, M. Legros, n'est pas tout à fait juste. Le nombre de jours d'absence est calculé du lundi au dimanche. Je ne suis pas sûr que le calcul de ce prorata puisse se justifier, même sur de grandes masses. On ne va pas remplacer une auxiliaire de puériculture absente par un conducteur de camions par exemple. Cela fonctionne si tout le monde fait le même métier, ce qui n'est pas le cas. Mais il est vrai que l'absentéisme a un coût non négligeable.

S'agissant du jour de carence, c'est un sujet qui a connu de multiples rebondissements. Le jour de carence avait été instauré sous le quinquennat de M. Sarkozy. Il a ensuite été supprimé par François Hollande et vient d'être en effet réinstauré pour l'ensemble de la fonction publique depuis un an, sans que l'on puisse encore en mesurer totalement les effets. Les études faites après la première instauration de ce jour de carence n'ont pas été très concluantes. Les absences étaient moins nombreuses, mais plus longues. Le sujet est devenu ensuite un peu symbolique et il semble compliqué d'en parler de manière sereine. Certains préconisent d'instaurer trois jours de carence comme dans le secteur privé, en oubliant de dire que ces jours sont payés par les entreprises ou les mutuelles pour 80 % des salariés.

Il y aurait probablement à réfléchir à la question, parce que les mutuelles de la fonction publique n'ont pas le droit de financer les jours de carence contrairement au privé. On dit parfois que les agents de la fonction publique sont mieux traités que les autres salariés, mais cela est discutable. À l'occasion de la rédaction de mon rapport sur le temps de travail en 2016, j'ai pointé un certain nombre de sujets sur lesquels cette affirmation n'est pas exacte, mais nous n'allons pas rentrer dans ce débat.

Je vous rappelle par ailleurs que les absences pour longue maladie et maladie ordinaire résultent de décisions qui ne sont pas prises par la collectivité, mais par le corps médical.

S'agissant de la masse salariale, elle s'élève à Sceaux à 17 millions d'euros. Le montant consacré à la formation est à peu près équivalent à celui consacré à l'action sociale, de l'ordre de 1,2 % de la masse salariale.

Jean-Jacques CAMPAN

Cette augmentation importante des absences pour longue maladie est-elle reliée aux tranches d'âge ? On ne le voit pas bien sur les graphiques.

M. le maire

C'est effectivement le cas. Nous pourrions vous communiquer la statistique si vous le souhaitez.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, sportive et culturelle

Il s'agit d'une délibération classique.

Adaptation du tableau des effectifs liée à l'évolution de carrière d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel, d'un avancement de grade ou de la promotion interne (+1)

Un agent a réussi le concours de rédacteur. Il est donc proposé de créer un poste de rédacteur pour pouvoir le nommer et de supprimer son poste actuel à l'issue de sa période de stage.

Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs (-3/+3)

Des postes vacants à la suite de départs d'agents ont été pourvus par des agents relevant d'un grade différent.

Adaptation du tableau des effectifs liée aux détachements de longue durée hors collectivité (-1/+0)

Un agent est actuellement en détachement de plus de 6 mois ; son poste peut donc désormais être considéré comme vacant et supprimé. Il s'agit d'un poste d'attaché principal.

Adaptation du tableau des effectifs liée aux détachements pour stage d'agents titulaires (-2/+0)

Deux agents ont satisfait à leur période de stage et ont été titularisés, il convient donc de supprimer leurs anciens postes.

Adaptation du tableau des effectifs liée à la réorganisation d'un service (-0/+0,5)

Il s'agit du rétablissement d'un demie poste supplémentaire au sein du secteur des intendants.

Au total, le tableau des effectifs passe de 440,03 ETP au 1^{er} octobre 2018 à 438,53 ETP au 1^{er} janvier 2019 (Ville et CCAS).

Parmi les 420 ETP de la Ville, 3 postes pour des agents détachés pour stage sont susceptibles d'être supprimés à terme : un poste d'agent de maîtrise et deux postes de rédacteur.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Claude DEBON

On voit avec ces adaptations régulières qu'il y a des promotions, des réussites aux concours, des mobilités professionnelles. Il serait intéressant d'avoir un point de vue global qui pourrait apparaître au bilan social : le nombre d'agents préparant un concours, le nombre de réussites, le nombre de promotions et le nombre de reconversions professionnelles. Je trouve que ce sont des points importants surtout que l'on délibère régulièrement sur les effectifs.

M. le maire

Ces données sont contenues dans le graphique sur les départs et les arrivées. Mais nous allons voir ce que nous pouvons faire. L'administration note le point.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Garantie de maintien de salaire :

- **mandat donné au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne pour la participation à la négociation portant sur la garantie maintien de salaire ;**
- **participation à la protection sociale des agents municipaux**

M. le maire

Je ne reviendrais pas sur les chiffres. Nous avons mené une étude en 2012 qui montrait que seuls 22 % des agents bénéficiaient d'une prévoyance souscrite à leurs frais et sans participation de la Ville.

Après la mise en place de la garantie de maintien de salaire par la Ville, 2 018 agents sont désormais adhérents à ce dispositif, soit 54 %.

106 ont été concernés par une baisse des droits à rémunération liés à la maladie entre 2013 et 2018, 76 d'entre eux ont pu recevoir des prestations de garantie de maintien de salaire. C'est un dispositif très important, qui a dans doute été un appui majeur dans la vie quotidienne d'un certain nombre d'agents.

Nous avons fait appel à un marché global souscrit par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne qui est arrivé à échéance. Le CIG doit par conséquent relancer une consultation portant sur la garantie maintien de salaire. Il vous est donc proposé de participer à cette consultation Sceaux, le 20 décembre 2018

et cette négociation. Si celle-ci ne nous convenait pas, nous pourrions choisir de ne pas adhérer à cette convention globale.

Des évolutions sont par ailleurs intervenues s'agissant du coût de la prévoyance avec une augmentation de 25 % imposée par l'assureur et applicable au 1^{er} janvier 2019. Le taux d'incapacité temporaire est en effet passé en 2015 de 0,68 % à 0,71 %, puis à 0,75 % en 2017 et augmentera à nouveau en janvier 2019 à 0,93 % en raison de la sinistralité observée par l'assureur. Soit, sur l'ensemble de la période, une augmentation de 36,76 %.

La participation de la Ville s'élève à l'heure actuelle à 7,49 € et il nous apparaît juste et équitable de la porter à 9,36 € pour rendre soutenable, notamment pour les agents les plus modestes, cette nouvelle augmentation.

L'estimation du coût global annuel supplémentaire s'élèverait à 4 900 € en 2019, à nombre d'adhérents équivalents.

Il vous est donc proposé de participer à la consultation menée par le CIG pour la nouvelle convention et de porter le taux forfaitaire de prise en charge par la Ville de la cotisation à 9,36 €.

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- FINANCES

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2019 :

- **fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations,**
- **fongibilité des crédits.**

M. le maire

Nous passons maintenant aux points relatifs aux finances que je rapporterai en l'absence d'Isabelle Drancy. J'espère le faire aussi bien qu'elle l'aurait fait.

La Ville a été retenue pour expérimenter la certification des comptes. Nous avons déjà délibéré sur le sujet et nous avons eu la présentation du premier rapport élaboré conjointement par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes sur l'état des lieux.

C'est un travail très intéressant, mais qui est lourd. Seules 25 collectivités participent à cette expérimentation. Tout se passe bien, mais le fait de participer à cette expérimentation nous amène à compter du 1^{er} janvier 2019 à mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui est la plus récente et la plus complète. Elle est applicable de plein droit, par la loi, aux collectivités

territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles, et par droit d'option à toutes les autres collectivités locales et établissements publics.

Le conseil municipal doit donc délibérer sur l'adoption de cette nomenclature budgétaire et comptable M57.

L'application de la M57 a deux conséquences. La première concerne le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Nous avons déjà des amortissements avec des durées sur lesquelles nous avons délibéré pour la M14. Comme vous le voyez, les choses sont un peu différentes avec la M57.

Nous vous proposons d'abord de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14, dont le tableau figure en annexe de la note de présentation, et de prendre acte des subventions d'équipement. C'est quelque chose que nous pratiquions déjà, mais le conseil municipal devait prendre une délibération pour amortir les subventions d'équipement. Les choses se feraient désormais de manière automatique.

Il y a par ailleurs le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de façon linéaire auquel nous appliquerons le *prorata temporis*. Il s'agit d'amortir le bien y compris l'année de l'acquisition au prorata du temps durant lequel la Ville a été propriétaire. Si nous achetons un équipement le 1^{er} octobre, il s'agit de l'amortir sur un quart de l'amortissement annuel pour la première année.

Il est vous est donc proposé d'appliquer par principe cette règle du *prorata temporis* et de l'aménager pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 609,80 € TTC. Ces biens feront donc l'objet d'un suivi globalisé et ne seront pas soumis à cette règle du *prorata temporis*.

Le deuxième élément concerne une comptabilisation des amortissements et des immobilisations par composants. C'est ce qui est d'ailleurs pratiqué par la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. À titre d'exemple, un bâtiment est décomposé en différents composants (huisseries, gros œuvre, etc.) qui ne s'amortissent pas de la même manière. Inutile de vous dire que cela alourdit la procédure. Cela nécessite le maintien d'états un peu plus complexes. Nous vous proposons donc d'appliquer cette méthode au cas par cas pour des équipements spécifiques dont la durée d'amortissement des éléments constitutifs est significativement différente pour chacun des éléments.

La deuxième conséquence de la mise en place de la M57 concerne la fongibilité des crédits. Il s'agit de donner la possibilité au maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Jacques CAMPAN

Deux minutes seulement, parce que cela pourrait durer longtemps.

J'ai un peu de mal à percevoir pour une collectivité comme la nôtre l'avantage de cet amortissement à *prorata temporis*. Que va-t-on gagner dans cette affaire, si ce n'est une gestion plus complexe ?

S'agissant de la comptabilisation des immobilisations par composants, je comprends que l'on va segmenter le gros œuvre, les ascenseurs, les carrelages, etc. Mais là aussi, est-ce que l'on va y gagner grand-chose ?

S'agissant de la fongibilité des crédits, je conçois que cela offre effectivement un peu plus de souplesse. Mais pour ce qui concerne les deux premiers éléments... Est-on obligé de mettre en place l'amortissement à *prorata temporis* ?

M. le maire

La M57 donne le choix, mais si nous souhaitons aller au bout de l'expérimentation sur la certification des comptes, on nous fera des remarques sur le sujet.

Sans doute, cela n'apporte pas grand-chose. C'est utile sur un plan fiscal pour une entreprise, puisque cela lui permet de réduire son impôt. Nous n'en sommes pas encore là, mais peut-être qu'un jour nous serons imposés sur les résultats. Je vous rappelle que la Ville fait un résultat positif chaque année qui sert à son autofinancement.

La seule conséquence est que la dotation aux amortissements sera un tout petit peu plus élevée la première année, puisque l'on pourra amortir à *prorata temporis* les équipements qui rentreront dans l'actif. L'expression « gagner » n'est pas très opportune. Il s'agit en fait de rendre les comptes plus conformes à la réalité économique.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Nous passons au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 31 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 1 voix contre (Xavier Tamby).

Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2019**M. le maire**

Il s'agit d'une délibération traditionnelle en fin d'année.

Une règle a été fixée qui décide d'une progression des tarifs à hauteur de 1,5 %, sauf pour certaines prestations importantes dont les tarifs sont inchangés, voire à la baisse.

S'agissant d'abord des tarifs du stationnement payant, ils ont été fixés il y a un an lors du passage à la délégation de service public et à la dépenalisation du stationnement qui fonctionne d'ailleurs très bien. Nous vous proposons donc de ne pas modifier ces tarifs pour l'année 2019.

S'agissant des tarifs de la bibliothèque municipale, nous avons voté des tarifs diminués, afin de prendre en compte le fonctionnement réduit de cet équipement. Nous vous proposons de reconduire ces tarifs ainsi réduits pour 2019, la bibliothèque étant toujours en travaux.

S'agissant des activités sportives, nous vous proposons de rendre gratuite la marche nordique lors du cross, mais de maintenir le paiement des courses de 5 et 10 kilomètres.

S'agissant de l'espace forme et santé des Blagis, il est proposé de reconduire les tarifs précédents au regard de ceux pratiqués dans les salles des communes voisines, étant précisé que la salle des Blagis se caractérise par un accompagnement personnalisé des usagers par des professionnels qualifiés.

S'agissant de la salle de cinéma, il est proposé de ne pas modifier les tarifs existants, mais nous vous signalons la création d'un tarif de groupe pour les structures jeunesse de 16 à 25 ans, d'un tarif pour les projections événementielles de longue durée où une collation est proposée à l'issue de la projection.

Pour ce qui concerne les familles, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des classes transplantées, des séjours de vacances pour les 6-17 ans ainsi que des mini-séjours en période de vacances scolaires proposés aux enfants de 4 à 12 ans et qui rencontrent un succès important.

Il est également proposé de ramener le tarif minimal de la pause méridienne de 0,95 € à 0,75 € et de diminuer ainsi corrélativement la contribution de l'ensemble des familles dont le quotient familial est inférieur à 1 152,96 €.

C'est un petit geste pour les familles ayant des revenus faibles ou moyens.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Xavier TAMBY

Notre groupe considère que le niveau élevé des redevances participe de la pression fiscale importante qui touche en priorité l'ensemble des Scéens, puisqu'ils en sont les principaux contributeurs.

Compte tenu du fait de l'augmentation des impôts en mars dernier, il me semblait qu'il eût été sympathique de votre part de faire un geste pour les Scéens en diminuant davantage ces taxes et redevances.

J'insisterai pour ma part sur les taxes et redevances portant sur le stationnement qui sont en réalité une fiscalité à peine déguisée. Je vous propose d'amender cette délibération en exonérant de stationnement horodateur les professionnels de santé qui, pour l'instant, s'acquittent d'un forfait de 50 € par an. Je propose donc d'exonérer les dixmédecins généralistes qui exercent sur Sceaux ainsi que les quelques infirmières qui sont dans cette même situation. Je ne pense pas que le coût serait très élevé.

Je vous remercie.

M. le maire

Merci de ces suggestions.

Dominique DAUGERAS

J'avais été assez mécontente de la création de l'abonnement Pro soins à domicile. Je m'étais plainte du fait que cela risquait d'empêcher les médecins de venir à Sceaux. J'avais entendu dire que c'était le cas.

Ma première question est la suivante : combien de professions médicales (médecins et infirmières) ont-elles pris cet abonnement ?

Ma deuxième question concerne les activités de la pause méridienne. Vont-elles se poursuivre en septembre 2019 ? Ces activités étaient en partie subventionnées par le ministère de l'Éducation nationale. Ce réaménagement de la semaine scolaire va-t-il perdurer l'année prochaine ? Personne n'en parle à ce que je sache, je vous pose donc la question.

Benjamin LANIER

D'une manière générale, la situation fait que l'augmentation de 1,5 % ne paraît pas forcément appropriée. Il est vrai que certaines mesures vont dans le bon sens, notamment pour ce qui concerne les familles dont le quotient familial est bas. Mais je pense que de manière générale l'augmentation des tarifs n'est ni utile ni nécessaire.

M. le maire

Je vous donnerai quelques éléments de réponse.

M. Tamby, vous connaissez parfaitement la différence qu'il y a entre un impôt et une taxe. L'impôt est obligatoire tandis que la taxe est liée à l'usage d'un service ou d'une prestation. Si vous n'avez pas de voiture, vous n'avez pas à payer de stationnement. Il ne me semble pas anormal que la personne qui privatise l'espace public quelques heures soit amenée à participer.

Thierry LEGROS

Ce n'est pas tout à fait exact. Je prendrai juste l'exemple de la taxe d'habitation. C'est une taxe, mais il faut pourtant bien se loger.

M. le maire

Oui, mais justement, la taxe d'habitation est un impôt et non pas une taxe. C'est un impôt qui s'appelle taxe. C'est la même chose pour la taxe foncière. Qu'il s'agisse d'un mauvais terme, nous sommes d'accord. Mais cela est considéré comme un impôt.

S'agissant des professionnels de santé, ils avaient la possibilité de stationner gratuitement pendant une heure avec une carte délivrée par la Ville ainsi qu'un disque. Cela fonctionnait, sauf que ce système était considéré comme illégal, aucun texte ne permettant de réserver du stationnement aux professionnels de santé. Les textes ne parlent que des personnes handicapées et des livraisons. Nous avons donc dû abandonner ce système. Contrairement à ce que vous semblez penser, tout le monde n'est pas forcément bienveillant à l'égard des professionnels de santé qui, par ailleurs, peuvent arguer de leur qualité de professionnels de santé pour obtenir des stationnements gratuits, même s'ils ne sont pas spécialement en visite professionnelle, mais ce sont sans doute des exceptions.

Je suis pour ma part opposé à une exonération générale des professionnels de santé. On a déjà une exonération systématique des véhicules qui portent un macaron personne handicapée. Vous savez que le stationnement est désormais gratuit pour les personnes handicapées. Nous avons constaté que le nombre de macarons de personnes handicapées a été multiplié par cinq. Or, il ne me semble pas que le nombre de personnes handicapées ait été multiplié par cinq. Qu'est-ce que cela veut dire ? À vous de conclure.

Thierry LEGROS

Plus il y a d'impôts et plus on essaye de les éviter. C'est ainsi depuis la nuit des temps.

M. le maire

Cela n'empêche pas qu'il y a probablement une présomption éventuelle de fraude, la falsification de ces cartes étant extrêmement facile, d'autant plus que nous n'avons aucun moyen de vérification, puisque la carte est placée à l'intérieur du véhicule.

Il existe des systèmes plus sophistiqués qui consistent à demander aux personnes handicapées de faire enregistrer leur véhicule dans la base de données dans laquelle figurent les abonnements résidents pour éviter qu'elles ne soient verbalisées sur les zones de stationnement payant. Cela fonctionne pour les personnes handicapées résidant à Sceaux, mais pas pour les autres. C'est la même chose pour les professionnels de santé.

Le vrai sujet, c'est que l'Ordre des médecins fait porter aux maires la responsabilité de gérer ces questions de stationnement pour les médecins, mais ne demande pas une évolution des règles du Code de la route. Notre dispositif précédent de places réservées fonctionnait plutôt bien, mais il faudrait que l'Ordre des médecins demande une évolution du Code de la route. Il ne le fait pas.

S'agissant des abonnements Pro soins à domicile, 12 professionnels de santé ont opté pour cet abonnement qui leur permet de stationner gratuitement sur les zones orange et verte. Ce sont pour l'essentiel des infirmières. Nous comptons par ailleurs 400 cartes résidents et 34 cartes Actifs. Ces dernières augmentent régulièrement tandis que le nombre de cartes résidents reste stable, ce qui prouve que la pression sur le stationnement n'est pas énorme.

S'agissant de la pause méridienne, nous proposons d'en diminuer la facturation, mais je vous rappelle que les NAP ne sont pas facturées. Elles font partie de la pause méridienne. Le régime normal d'après la loi est de cinq matinées d'école par semaine. Les collectivités qui sont passées à la semaine de 4 jours ont demandé une dérogation. La loi n'a pas été modifiée, mais on y a ajouté une possibilité de dérogation. S'agissant du système de participation de financement de l'État, à ma connaissance, il n'a pas été modifié. Nous en bénéficions effectivement et je ne vois pas de signes particuliers d'une modification à venir.

Xavier TAMBY

Comme j'ai l'esprit constructif et que vous nous avez apporté un éclairage sur l'impossibilité, de par la loi, d'apporter une dérogation pour les médecins, je vous propose de supprimer les taxes liées aux horodateurs pour tout le monde. Après tout, nous avons bien vécu sans jusqu'en 2015.

M. le maire

Avant 2015, il y avait déjà des horodateurs. Le stationnement à Sceaux est payant depuis de très nombreuses années.

Xavier TAMBY

Je parle de l'extension intervenue pour réguler le stationnement au niveau du marché.

M. le maire

Il n'y a pas eu d'extension importante, mais seulement des adaptations. À la demande d'un certain nombre de commerçants et d'habitants, nous avons instauré le stationnement payant aux Blagis pour permettre la rotation des véhicules, ce qui fonctionne d'ailleurs plutôt bien. Nous installerons en début d'année des emplacements de stationnement minute (20 minutes de stationnement gratuit) avec un système qui enverra une information en temps réel sur le terminal des gardes urbains. C'est de l'e-stationnement.

J'ai vu que Gennevilliers avait organisé un référendum pour savoir s'il fallait passer au stationnement payant ou au stationnement en zone bleue. Les gens ont évidemment choisi la zone bleue. Mais pour que cela fonctionne, il faut que la zone bleue soit surveillée. Tout le monde paye pour avoir des agents de vérification, y compris ceux qui ne possèdent pas de voiture alors qu'un stationnement payant permet de rapporter une recette à la Ville. Je ne pense pas que le système de la zone bleue soit très équitable.

À Sceaux, la question du stationnement se passe plutôt bien.

Nous passons au vote.

Jean-Jacques CAMPAN

Juste une dernière remarque. Nous sommes du même avis. Compte tenu de l'augmentation des taxes d'habitation et foncière, une augmentation de 1,5 % ne nous paraît pas être une bonne chose. Si vous décidez de maintenir cette augmentation, nous voterons contre.

Claude DEBON

Tout ce qui a été dit autour du stationnement ne me paraît pas très convaincant. Je suis témoin de beaucoup d'interrogation et d'insatisfaction, notamment aux Blagis. Vous dites que les commerçants ont demandé l'instauration du stationnement payant. J'en connais plusieurs qui regrettent considérablement que ce soit payant. Une pétition signée par au moins une centaine de personnes allait dans ce sens. Et cela a posé également de sacrés problèmes au CSCB. Même au centre-ville, je pense que cela pose un certain nombre de problèmes. Et c'est un peu rapide de dire que les choses sont satisfaisantes.

M. le maire

La pétition dont vous parlez n'a pas été signée par 100 personnes. Il n'y avait par ailleurs que deux commerçants.

Catherine ARNOULD

Pour ma part, je trouve que le système actuel est très bon. Je demanderais même qu'il soit étendu au quartier des Chéneaux Sablons où l'on ne peut pas stationner. On voit que l'on peut maintenant trouver une place si l'on souhaite faire des courses en centre-ville tandis que cela reste problématique du côté de Robinson.

M. le maire

Je n'aurais pas mieux dit, mais je préfère que ce soit vous qui le disiez.

Nous passons au vote sur les tarifs.

Dominique DAUGERAS

Excusez-moi, je voudrais juste répondre à M^{me} Arnould. Je me souviens avoir échangé des courriers avec vous il y a quelques années, lorsque j'étais présidente de l'association des Chéneaux Sablons. J'avais posé la question aux membres du conseil d'administration de l'association et ils étaient résolument contre. C'est juste une information que je vous apporte. Cela peut avoir changé depuis.

M. le maire

Nous n'allons pas engager un débat sur le sujet. Ce n'est pas la question.

Benjamin LANIER

Juste une explication de vote. Vous dites que l'on peut faire une différenciation au niveau des votes. Pourrions-nous voter pour la baisse du tarif minimal de la pause méridienne ?

M. le maire

Uniquement là-dessus ?

Benjamin LANIER

Nous voterons contre le principe d'une augmentation des tarifs de manière générale, mais si l'on peut différencier le vote, nous souhaitons voter pour la diminution du tarif minimal de la pause méridienne.

Xavier TAMBY

Une fois n'est pas coutume, je suis parfaitement d'accord avec Benjamin Lanier

M. le maire

Nous allons faire un vote global et vous donnerez ensuite les exceptions.
Sceaux, le 20 décembre 2018

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération portant sur la diminution du tarif minimal de la pause méridienne est adoptée à l'unanimité.

La délibération portant sur la fixation des autres tarifs et redevances est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 7 voix contre (Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).

Avances sur subventions et participations 2019 à certaines associations et établissements publics.

M. le maire

Il s'agit d'une délibération classique. Il vous est proposé de bien vouloir approuver le versement en début d'année d'avances dans une limite égale à ce qui est spécifié dans la note de présentation pour chacune des structures suivantes : CCAS, ADIB, Tennis de table, Football Club de Sceaux, ASAS basket et Amicale du personnel.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Thierry LEGROS

Lorsque j'étais au sein de la majorité, j'avais longuement bataillé contre les subventions accordées à l'association de basket. Je pense que c'est encore plus vrai cette année alors qu'il y a eu une augmentation très forte des impôts et que l'on doit faire attention à toutes les dépenses. C'est une association dans laquelle il y a très peu d'enfants. On subventionne surtout la compétition adulte et j'estime donc déplacé de reconduire une subvention de 180 000 € à cette association. Je n'en comprends pas la raison. S'il s'agit juste de faire la promotion de Sceaux, je suis désolé, mais on parle assez peu du basket à Sceaux.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Permettez-moi d'abord de répondre à M. Legros. Tout d'abord, il ne s'agit pas de voter une subvention de 180 000 €, puisqu'il s'agit pour l'instant d'accorder une avance de 10 000 € pour le

basket masculin et une avance de 80 000 € pour le basket féminin. La subvention sera votée au moment de l'adoption du budget.

Par ailleurs, le club de basket de Sceaux est le deuxième club sportif de Sceaux après le tennis avec près de 1 000 adhérents. Le club de basket compte 450 adhérents dont une large majorité de jeunes. L'affirmation selon laquelle il n'y a pas de jeunes démontre une méconnaissance assez regrettable de la composition de ce club.

Thierry LEGROS

Il serait bien que vous publiiez les données, un peu comme vous l'avez fait pour le bilan social. C'est quelque chose que l'on vous demande depuis longtemps.

M. le maire

Les données sont disponibles en annexe du compte administratif.

Thierry LEGROS

Le nombre de jeunes n'y figure pas.

M. le maire

Si. Il y a tout ce qu'il faut.

Thierry LEGROS

Il y a un nombre d'adhérents global, mais il n'y a pas le nombre de jeunes. C'est d'ailleurs la même chose pour le club de tennis.

M. le maire

Les élus peuvent parfaitement assister aux matchs pour un coût minime de 3 € par match. Et lorsqu'on assiste aux matchs, on peut constater qu'il y a beaucoup de jeunes parmi les adhérents du club. Les entraîneurs sont souvent des joueurs ou joueuses en équipe première. Ce sont par ailleurs souvent des entraîneurs bénévoles. Ils sont là pour soutenir l'équipe et cela fait beaucoup de bruit. C'est très sympathique. Cela ne plaît pas toujours aux riverains, mais c'est très sympathique.

Franchement, il faut quand même se renseigner avant d'affirmer de telles choses.

Nous passons au vote.

Jean-Jacques CAMPAN

Est-ce que l'on peut, comme dans la délibération précédente, différencier notre vote ?

On s'aperçoit que ce que vous demandez préfigure ce qui sera voté au budget prochain.

M. le maire

Je vous confirme qu'il y a une grande continuité.

Jean-Jacques CAMPAN

En l'occurrence, ce n'est pas le cas. Vous nous demandez de voter une avance de 80 000 € pour le basket féminin, ce qui signifie que le club toucherait 160 000 € au lieu de 120 000 €. Je comprends que les 80 000 € représentent une première tranche de subvention.

M. le maire

Ce n'est pas une subvention. Il s'agit de voter l'autorisation de verser une avance sur subvention. La subvention définitive sera votée comme d'habitude au moment de l'adoption du budget.

Jean-Jacques CAMPAN

C'est bien ce que je veux dire.

M. le maire

Et nous pensons effectivement que la subvention définitive pour le club de basket féminin sera au moins de 80 000 €. Cela ne veut pas dire qu'elle sera supérieure. La décision interviendra après examen de la trésorerie du club, celle du club masculin étant un peu plus confortable que celle du club féminin.

Dominique DAUGERAS

Pourquoi subventionner le basket et pas le handball ou le volley-ball qui sont également des sports tout à fait louables et sains ? Pourquoi les subventionner à un tel niveau ? Ce n'est pas très juste vis-à-vis de ces autres sports. Ce sont des activités sportives tout à fait méritoires.

M. le maire

Chère Madame, je veux bien subventionner le volley ou le handball, mais il n'y a pas de club à Sceaux. Le jour où il y aura un club de volley, nous le subventionnerons sans doute, notamment s'il fait jouer les jeunes. Vous levez les yeux au ciel, mais je vous confirme bien qu'il n'y a pas de club de volley ou de handball à Sceaux. Ceux qui souhaitent pratiquer ces sports jouent dans les clubs des villes voisines. On a même eu plusieurs joueuses de volley qui jouaient dans un club voisin et qui ont eu une carrière tout à fait remarquable. Et nous avons des habitants des villes voisines qui viennent jouer au basket à Sceaux, car le club a le niveau le plus élevé de la région. C'est également le cas du tennis de table ou du tennis. Il n'y a pas que des Scéens dans nos clubs

sportifs. C'est la vie locale, M^{me} Daugeras. Tous les sports ne sont pas présents à Sceaux. Nous soutenons certains clubs de sport, pas forcément, parce qu'ils sont dans le championnat de France ou en équipe première, mais, parce qu'ils encadrent un grand nombre de jeunes. Ils proposent par ailleurs des tarifs d'adhésion peu élevés qui permettent aux familles modestes d'y inscrire leurs enfants.

Je pensais que vous étiez à peu près informés de cette politique de soutien aux clubs sportifs, mais je m'aperçois qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Il faut venir le samedi soir aux Clos Saint-Marcel. Nous vous présenterons le président du club de basket et les entraîneurs. C'est très sympa, surtout les matchs du club féminin. C'est à la fois dynamique et gracieux.

Dominique DAUGERAS

Lorsque je faisais partie de l'équipe de handball de la Sorbonne, nous ne touchions pas un centime de subvention et nous avons été jusqu'en finale du Championnat de France.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous serons extrêmement vigilants lorsque nous voterons les subventions au mois de mars. Nous ne voulons pas voter le doublement de cette subvention de 80 000 €.

M. le maire

Ce ne sera pas le cas. Mais vous regarderez à ce moment-là.

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 15 000 € pour l'Amicale du personnel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 10 000 € pour l'A.S.A.S basket masculin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération adoptée à la majorité avec 29 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 voix contre (Thierry Legros, Xavier Tamby, Christian Lancrenon).

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 80 000 € pour l'A.S.A.S basket féminin.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et 3 voix contre (Thierry Legros, Xavier Tamby, Christian Lancrenon).

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 15 000 € pour le Football Club de Sceaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 27 000 € pour le Tennis de table.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 8 000 € pour l'Association de développement intercommunal des Blagis.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Nous passons au vote sur le versement d'une avance de 150 000 € pour le Centre communal d'action sociale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019.

M. le maire

Comme chaque année, jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – années 2010 à 2017.

M. le maire

Il s'agit d'un montant total de 5 184,70 € pour les années 2010 à 2017. Le détail par année figure dans le projet de délibération. Ce sont essentiellement des participations familiales pour des prestations périscolaires et à caractère sportif et de loisirs que nous n'avons pas pu recouvrer.

Notre démarche d'accompagnement social des factures impayées fonctionne très bien, mais il arrive que certaines familles fassent la sourde oreille ou disparaissent dans la nature sans que nous parvenions à recouvrer les sommes dues.

Il vous est donc proposé de bien vouloir décider d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables d'un montant de 5 184,70 € pour les années 2010 à 2017, en sachant que cela n'éteint pas la dette et que les procédures de recouvrement sont poursuivies.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Approbation du rapport 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres.

M. le maire

L'attribution de compensation 2018 versée à la Ville par la Métropole du Grand Paris est de 1 335 469 € contre 1 339 607 € en 2017. Elle est donc en diminution de 4 139 € en raison de la déduction des charges nettes liées au transfert de la compétence nuisances sonores. Il s'agit d'une évaluation forfaitaire dont le montant est identique pour de nombreuses communes s'agissant de cette compétence.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Xavier TAMBY

Je suis pour la suppression de la Métropole du Grand Paris. Je voterai donc contre cette délibération.

M. le maire

Il faut écrire rue du Faubourg Saint-Honoré ou rue de Varenne. Pour l'instant, nous sommes obligés de faire avec tout cela.

Jean-Jacques CAMPAN

Nous nous abstiendrons, parce que nous n'y comprenons pas grand-chose pour vous dire la vérité. Je vois qu'il y a par exemple un montant de 4 024 € pour les nuisances sonores. Je suppose qu'il s'agit d'euros, mais cela n'est pas précisé. Pourquoi un tel montant ? Nous n'y comprenons rien. Par conséquent, nous allons nous abstenir.

M. le maire

C'est un montant forfaitaire.

Jean-Jacques CAMPAN

Et pourquoi pas 5 000 ou 10 000 €? D'où sort ce montant ? C'est invraisemblable. Il est un peu tard pour en parler, mais toutes ces histoires de métropole... c'est vraiment très compliqué.

M. le maire

Je partage votre sentiment.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon), 1 voix contre (Xavier Tamby) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger).

XIII- MOTION**Motion de soutien à la résolution générale de l'Association des maires de France à l'issue de son 101^{ème} congrès.****M. le maire**

Je vous propose une motion de soutien à la résolution générale de l'Association des maires de France à l'issue de son 101^{ème} congrès, motion adoptée à l'unanimité par le congrès.

Vous l'avez lue. Elle a pour objectif de renforcer la solidarité de l'ensemble des communes de France face aux agressions extérieures.

Il vous est donc proposé d'apporter le soutien du conseil municipal aux dispositions retenues dans cette motion du congrès.

Jean-Jacques CAMPAN

Y a-t-il véritablement une urgence à voter cette motion ? Cela mériterait un bon débat. Elle contient de très bonnes choses, mais elle contient également d'autres choses qui sont beaucoup moins intéressantes. Cela a un lien également avec ce que l'on vient de dire. Et il manque des éléments dans cette motion sur le rapport qu'il peut y avoir avec le nombre d'étages administratifs. Il me semble que cela mérite vraiment un débat auquel je suis tout à fait disposé à participer. Cela aurait même mérité que l'on puisse en discuter avant, car il y a de quoi faire. C'est un sujet véritablement important.

Je ne sais pas si notre vote peut avoir de l'importance. Mais je regrette par exemple que vous n'évoquiez pas au sein de l'AMF la possibilité de diminuer le nombre d'étages administratifs. Je pense que la commune et le département pourraient être le complément de la Région Métropole ce qui nous permettrait de sortir de cette Métropole qui complique la vie de tout le monde. Métropole en plus qui n'a même pas les deux aéroports, ce qui est un non-sens.

Je vous pose donc la question : y a-t-il urgence à voter cette délibération ce soir ou peut-on attendre le prochain conseil municipal ? Cela mérite des discussions plus poussées.

M. le maire

Il s'agit de soutenir ou non cette motion. Le débat est légitime sur ces questions. Je ne suis pas certain que le conseil municipal soit l'enceinte la plus appropriée pour avoir cette discussion, mais je suis prêt à organiser un débat sur ce thème. Mais je préférerais que l'on vote cette délibération et que l'on organise ensuite un débat. Il s'agit de voter le soutien au texte. De toute façon, on ne changera pas le texte.

Jean-Jacques CAMPAN

Je voudrais vous rappeler que j'avais fait une étude sur le coût des impôts par habitant, que nous avons d'ailleurs mise en ligne sur notre site. Cela concerne tout à fait ces questions.

Xavier TAMBY

Je ne méconnais pas les problèmes des communes et des collectivités locales à l'ère du président Macron. Mais dans le cas d'espèce, on a affaire à un document qui ressemble à un projet de texte de loi qui serait passé par tous les ministères et sur lequel chacun d'entre eux aurait ajouté sa petite remarque. On se retrouve donc avec un texte un peu « foutraque » dans lequel on dit un petit mot pour les maires de banlieue, un autre pour les maires de ruralité. On a ensuite un catalogue de revendications qui fleurent bon le préambule de la Constitution de la IV^{ème} République.

M. le maire

C'était une bonne République.

Xavier TAMBY

Je le sais bien et je ne suis pas surpris, compte tenu de vos éminentes fonctions à l'AMF. Le tout sous un socialisme municipal de bon aloi qui aurait pu être signé par Claude Estier, Jean Popereen, Huguette Bouchardeau et tant d'autres.

Je trouve que le texte est assez décalé par rapport aux enjeux actuels. Et je le trouve surtout assez intense en contradictions. Au-delà du catalogue de mesures de soutien pour la culture et pour le sport, vous tapez en permanence sur les hauts fonctionnaires de l'État, sur l'État en tant qu'institution dans le cadre de la distinction par rapport au monde des collectivités locales. Je relève une phrase qui recouvre le même propos : « *Ensemble, nous refusons la mise sous tutelle financière des collectivités, l'État s'exonérant de tout effort équivalent* ».

Je voterai contre le soutien à cette motion, mais j'ai néanmoins cette question que j'avais déjà posée à une autre occasion : quelles sont vos pistes de réflexion pour réduire les dépenses de l'État ? Vous dites en permanence que l'État ne s'astreint pas à cet effort. Au regard des statistiques de l'OCDE, de l'INSEE et de ce que produit Bercy, dont vous me répondez qu'il est à la fois juge et partie, que l'État a largement contribué à cet effort depuis les trente dernières années alors que les dépenses des collectivités locales ont plutôt augmenté. J'aimerais donc avoir votre sentiment sur ce sujet.

M. le maire

Je suis totalement en désaccord avec cette analyse. Ce n'est absolument pas ce que montrent les statistiques. Les collectivités locales ont augmenté leurs dépenses, parce que leurs compétences et le niveau de service public ont augmenté. L'État a au mieux maintenu ses dépenses, mais n'a pas

Sceaux, le 20 décembre 2018

augmenté son niveau de service public et il l'a même diminué. C'est ce que l'on constate au quotidien.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Je ne comprends pas vos griefs par rapport à l'État et aux gouvernements successifs.

Je ne peux pas soutenir cette motion qui est à mon sens très partisane.

Par ailleurs, je ne comprends pas comment le logo de la Ville de Sceaux peut afficher lehashtag « #MaCommuneJyTiens ».

Comment avez-vous pu donner votre autorisation ?

M. le maire

Je ne comprends pas bien la question.

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Sur Twitter, sur le logo de Ville figure le hashtag « #MaCommuneJyTiens », ce qui n'est pas le cas des communes voisines. C'est tout de même assez partisan.

M. le maire

Je ne trouve pas que ce soit très partisan. De nombreuses communes ont repris ce hashtag dans leur communication. Bagneux, par exemple, qui n'est pourtant pas une commune de droite.

Xavier TAMBY

Sceaux ne l'est pas non plus.

M. le maire

Vous avez raison. Il est vrai que c'est une ville communiste. C'est bien connu !

Nous passons au vote. Il s'agit d'apporter le soutien du conseil municipal à la résolution de l'AMF.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 24 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould), (4 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude

Debon, Dominique Daugeras, M. Hachem Alaoui-Benhachem ; 3 abstentions : MM. Christian Lancrenon, Thierry Legros, Xavier Tamby).

XIV- QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

XV- COMMUNICATION DU MAIRE

Pas de communication du maire

XVI- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire ne fait l'objet d'aucune question.

XVII- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Hachem ALAOUI-BENHACHEM

Monsieur le maire, il semblerait que les promoteurs de l'école d'art culinaire ne s'engageraient qu'en ayant des garanties sur le projet de la place Charles de Gaulle.

Lors de notre dernière réunion de travail sur le projet Centre-Ville (le 26 novembre 2018), je vous ai posé une question concernant la dissociation de ces différents projets : celui de l'école d'art culinaire (îlot 2) et celui de la place du Général de Gaulle (îlots 1 et 3).

Vous m'aviez répondu que les deux étaient complètement dissociés.

Je souhaite avoir votre confirmation qu'un des deux projets peut se faire sans l'autre, qu'ils sont bien disjoints et indépendants, aussi bien sur le plan de la planification/calendrier que celui des budgets/financements.

Je vous remercie.

M. le maire

Pour faire suite à votre question, je vous rappelle que les éléments de programme dont la réalisation est prévue dans le secteur de la place du Général de Gaulle s'inscrivent dans la continuité de la démarche « Parlons ensemble du centre-ville ». Les projets qu'il s'agira de réaliser ont eux-mêmes vocation à s'inscrire dans la continuité du centre-ville et de ce qui constitue les marqueurs du territoire de Sceaux.

À l'occasion des différentes réunions du conseil municipal, nous avons adopté un certain nombre de délibérations portant principalement sur la propriété du château de l'Amiral. La Ville étant propriétaire de l'ensemble de l'emprise de cette propriété, la réalisation de l'école d'art culinaire,

qui s'appellera l'Institut culinaire de France, peut être envisagée à brève échéance. L'ouverture de cette école peut être ainsi prévue fin 2020, début 2021.

S'agissant des autres emprises, le programme à réaliser est maintenant défini de manière assez précise, mais différents éléments restent à affiner, notamment suite à la réunion du 29 novembre 2018, et feront l'objet de réunions d'ateliers associant ceux qui le souhaiteront. Les opérateurs qui auront à intervenir ne sont pas encore choisis, puisque rien n'a encore été signé.

Le calendrier de la mise en œuvre de chaque partie sera distinct, ainsi que je l'ai déjà exposé dans le cadre de la communication que j'ai effectuée lors de notre séance du conseil municipal du 27 septembre dernier.

Chacun des lots de l'opération se précise donc désormais de manière distincte dans le cadre d'un projet qui reste nécessairement cohérent. Il est vrai que l'on ne peut pas empêcher les uns et les autres de souhaiter l'association des deux lots, mais nous n'avons pas souhaité que ce soit le cas. Il est tout à fait probable que l'Institut des arts culinaires de France voit ses travaux s'engager en 2019 pour une ouverture fin 2020, début 2021 alors que les travaux de l'îlot Voltaire et de celui qui est au débouché de la rue Houdan seront beaucoup plus longs.

Je comprends que l'on puisse se poser des questions, mais il n'y a pour l'instant pas de délibérations du conseil municipal. Nous sommes propriétaires des terrains. Nous n'avons rien vendu. Nous n'avons pas signé de bail. Les seules délibérations que nous avons prises portaient sur l'autorisation de déposer un permis de construire sur le château de l'Amiral et le déclassement du site que nous avons voté tout à l'heure. Les délibérations viendront, mais il n'y en a pas eu pour l'instant.

Question orale de M. Jean-Jacques CAMPAN

Jean-Jacques CAMPAN

Ma question porte sur le château de l'Amiral et l'école des arts culinaires.

Les présentations et commentaires formulés par les divers intervenants, et notamment vous-même, lors de la réunion publique du 29 novembre dernier, nous conforte dans l'idée que, compte tenu de son importance, ce projet doit faire l'objet d'un mémoire à la disposition des conseillers municipaux explicitant :

- ✓ le nombre et la définition des parties prenantes, notamment sous la forme d'un organigramme précisant leurs relations contractuelles et les sous-traitances éventuelles ;
- ✓ sa viabilité économique. Structure des flux financiers et estimation de leur montant permettant d'apprécier le sérieux et la pérennité de l'opération.
- ✓ Les fonctionnalités des bâtiments, les surfaces correspondantes et leur justification.

Nous ne pouvons pas accepter que l'on engage la ville pour des décennies sans que ces informations soient communiquées. À défaut, nous considérerons que l'information des conseillers municipaux a été insuffisante et ferons jouer les articles L 2121-10, 11, 13 du CGCT.

Quand fournirez-vous ce mémoire aux conseillers municipaux, étant entendu que son contenu aura vocation à être publié ?

M. le maire

Votre question montre tout l'intérêt que vous portez au projet en question. Je comprends cet intérêt s'agissant d'un projet essentiel pour notre ville.

Les termes de vos interrogations montrent cependant que vous n'avez pas encore totalement cerné les principes du montage de ce type d'opération malgré les nombreuses explications qui ont été données.

Je vous rappelle donc que la Ville est propriétaire du site de l'Amiral pour en avoir fait l'acquisition auprès du Département. Par délibération du 29 mars 2018, le conseil municipal a autorisé Nacarat/Pitch ou la société en cours de constitution par ces derniers, à déposer sur l'emprise de la propriété de l'Amiral toutes les demandes et autorisations administratives nécessaires en vue de réaliser un projet comprenant notamment la création d'une école des arts culinaires. Une demande de permis de construire a donc été déposée à ce titre et est en cours d'instruction. Le groupement ainsi constitué aura donc vocation à construire les bâtiments à usage de l'école dans le cadre d'un bail à construction qui lui sera consenti par la Ville et dont les principes seront soumis au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le groupement n'ayant pas vocation à conserver la propriété de cet ensemble de bâtiments pendant toute la durée du bail à construction, il la cédera à un investisseur qui le louera au Groupe Studialis qui porte le projet d'école d'arts culinaires. Le Groupe Studialis est actuellement en développement et comprend des établissements de renom. Le porteur du projet d'école est venu exposer les tenants et aboutissants de ce projet. Le bail à construction sera rédigé au regard de ce projet en prenant en compte l'avis des services concernés, notamment l'avis du service des Domaines quant au montant de la location.

Vous serez donc amenés lors d'une prochaine séance à vous prononcer sur les conditions de ce bail, conditions liées à l'objet même du projet et à sa pertinence pour notre territoire. Je vous rappelle que le bail à construction permet de définir les conditions dans lesquelles le terrain qui reste propriété de la Ville peut être occupé.

S'agissant des données qui concerneraient la gestion interne de chacun des intervenants, elles ne sont pas de celles qu'il appartient à un conseil municipal de contrôler. Si une construction ne se termine pas, le bail est dénoncé et le tout revient à la Ville. Il n'y a en outre aucun risque d'exploitation. Le bail à construction confère des droits réels au preneur, hormis pour ce qui

concerne la destination. C'est en quelque sorte un droit de propriété. Lorsque vous vendez un terrain, vous ne demandez pas à l'acquéreur comment il va le payer, quelle sera son exploitation et quel est l'organigramme de sa société. Cela peut être intéressant à titre anecdotique, mais cela n'engage en aucune manière la Ville.

Nous passons maintenant à la question de M^{me} Debon.

Question orale de M^{me} Claude DEBON

Claude DEBON

Ma question porte sur le projet Centre-ville.

Les documents visuels apportés par les experts lors de la réunion publique du 29 novembre 2018 ne permettent pas aux Scéens de se faire une véritable idée du projet et en conséquence de l'approuver, l'amender, notamment en termes de hauteurs, d'emprises et d'insertion dans l'environnement, ou le remettre en cause.

Quand présenterez-vous une maquette du projet à l'échelle (bâtiments et leur volume, espaces publics, rues, carrefours) en vue d'organiser un vote des Scéens en bonne et due forme ?

M. le maire

Ainsi que vous l'avez probablement noté, le projet d'aménagement du secteur de Gaulle s'inscrit dans une démarche de concertation particulièrement approfondie avec tous les acteurs scéens et habitants qui ont souhaité s'y associer.

Les éléments de programme, puis différentes esquisses ont ainsi été présentés successivement. Les remarques recueillies ont permis de faire évoluer le projet.

S'agissant des éléments qui donnent lieu à un large acquiescement, il ne serait pas correct à l'égard de tous ceux qui se sont impliqués dans leur élaboration (habitants, commerçants, partenaires, etc.) de les remettre perpétuellement en cause.

Néanmoins, suite à la dernière réunion publique, des ateliers seront à nouveau réunis, en début d'année, afin de préciser certains éléments du projet, et de poursuivre la réflexion engagée sur la vie qui se déroulera dans ces nouveaux bâtiments.

À l'issue de ces nouvelles consultations, une maquette physique ou numérique, probablement numérique, sera établie au printemps présentant le résultat de ce travail collectif. Chacun pourra ainsi s'informer sur ce qui aura été collectivement élaboré au sein de la maison du projet. Un espace sera ouvert à cet effet aux horaires les plus en adéquation possible avec les disponibilités de chacun.

En qualité de propriétaire des terrains concernés, la Ville reste maître du projet qui sera réalisé et le conseil municipal aura à autoriser, le moment venu, le dépôt de demandes de permis de

construire. Celles-ci ne sont en effet pas encore déposées. Les permis de construire seront ensuite instruits et délivrés dans le cadre des règles qui leur sont propres, notamment des règles du PLU.

Question orale de M^{me} Dominique DAUGERAS

Dominique DAUGERAS

Ma question porte sur la publicité relative aux arrêtés du maire.

J'ai déjà attiré votre attention sur la difficulté de lire les annonces municipales sous le porche de la mairie.

Je ne constate aucune amélioration, je dirais même que c'est de plus en plus petit.

Ne pouvez-vous pas mettre en place une procédure permettant de suivre les dépôts de permis de construire et les arrêtés les concernant sur le site de la Ville, ainsi d'ailleurs que tous vos arrêtés, de manière systématique et chronologique ?

Quand comptez-vous mettre en place ces publications sur le site de la Ville dont beaucoup de Scéens attendent une amélioration que nous vous avons récemment demandée ?

M. le maire

Il me semble que tous les arrêtés figurent déjà sur le site de la Ville. Il y a une rubrique où l'on trouve tous les arrêtés, mais il n'y a pas forcément tout le dossier pour ce qui concerne les permis de construire.

Les dossiers de permis de construire sont généralement volumineux. Les Scéens qui le souhaitent ont la possibilité de consulter un permis de construire. Une procédure est prévue pour cela. Ils viennent en mairie et tout est prévu. Et ils peuvent voir sur le site quels permis de construire ont été accordés.

En revanche, en ce qui concerne le porche de la mairie, pour lequel vous aviez déjà posé la question, les services ont engagé une réflexion en vue de trouver un système numérique sécurisé permettant de faciliter la consultation des documents. Pour l'instant, nous n'avons pas trouvé ce que nous cherchions parmi les solutions techniques proposées. Nous poursuivons nos recherches et nous finirons bien par trouver.

Chers collègues, merci de votre participation. Bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouvons en 2019.

La séance du conseil municipal est levée à 23 h 50.